

SOMMAIRE

Région / Régionales

- 1) « L'Hôpital Nord du Grand Paris, géant encombrant » - Le Monde

Politique nationale

- 1) « Bruno Le Maire, à droite toute » - Le Monde
- 2) « François Hollande réaffirme sa priorité à l'école primaire » - Les Echos
- 3) « Les 10 nouveautés de la rentrée scolaire 2015 » - Le Point
- 4) « Les retraités toucheront leur pension dès le premier mois » - Les Echos
- 5) « Les contours flous d'une baisse d'impôt » - Le Monde
- 6) « La « taxe résidences secondaires » ne séduit guère les maires » - Le Monde
- 7) « Le RSA socle augmente de 2% » - Le Parisien
- 8) « Redevance : le gouvernement pourrait taxer les box Internet » - Les Echos
- 9) « Le gouvernement invité à laisser les entreprises définir leur propre code » - Les Echos
- 10) « Brèves » - Les Echos

Ouverture et curiosités

- 1) « Plus de 2200 naissances chaque jour en France » - Les Echos
- 2) « Collèges, lycées : comment est décidée la composition des classes ? » - Libération
- 3) « Cantines scolaires : des marchés sous contrôle ? » - Les Echos Entreprises et collectivités
- 4) « Pour les chefs d'établissement, la mixité scolaire n'est qu'un vœu pieux » - Le Monde
- 5) « Non, les menus végétariens à l'école ne sont pas carencés ! » - Le Monde
- 6) « Zone euro : le chômage sous 11 %, une première depuis février 2012 » - Le Point

Revue de presse : Mercredi 02 septembre 2015

- 7) « Référendum sur l'Europe : David Cameron contraint de revoir sa copie » - Les Echos
- 8) « Le maire de Rome placé sous la tutelle d'un préfet » - Le Monde
- 9) « Climat : les scientifiques les plus influents » - Libération
- 10) « La Chine façonne son nouvel ordre mondial » - Le Monde
- 11) « Climat : nouvel avertissement alarmiste de Barack Obama » - Le Point

Région / Régionales

« L'Hôpital Nord du Grand Paris, géant encombrant » - Le Monde

L'hôpital Nord du Grand Paris, géant encombrant

L'AP-HP veut réunir à Saint-Ouen les hôpitaux de Bichat et Beaujon. Le maire y voit une perte de revenu foncier

Richesse de l'offre de soins, emplois, renommée et attractivité... Quel maire n'accueillerait pas à bras ouverts la proposition d'héberger un centre hospitalier universitaire sur sa commune ? A Saint-Ouen, ville de Seine-Saint-Denis limitrophe de la capitale, l'idée d'héberger le futur hôpital Nord du Grand Paris, un établissement géant qui doit remplacer d'ici à 2025 les hôpitaux vieillissants de Bichat (8^e arrondissement de Paris) et de Beaujon (Clichy-la-Garenne, Hauts-de-Seine), a pourtant été reçue fraîchement par les élus locaux. Le futur établissement devrait finalement bien atterrir dans cette ville, mais au prix d'une âpre négociation, entamée il y a maintenant plusieurs mois.

Signe de cette défiance, William Delannoy, le nouveau maire (UDI) de Saint-Ouen, a laissé l'hiver dernier pendant près d'un mois et demi sans répondre les appels de Martin Hirsch, le directeur général de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP). Loin de se réjouir de la possible arrivée de centaines de médecins, chercheurs et étudiants sur le territoire de sa commune, il a au contraire eu le sentiment qu'on cherchait à lui imposer cet énorme projet au milieu de la ZAC des Docks, le programme urbain phare de la ville.

S'il refuse dans un premier temps toute discussion, dit-il, c'est pour ne pas entamer un « poker menteur » avec la commune voisine de Clichy (Hauts-de-Seine), également en lice pour ac-

cueillir l'hôpital à l'issue de l'examen de 26 sites. « L'AP-HP est arrivée en annonçant qu'elle allait faire cadeau à la commune du plus bel hôpital de France, voire d'Europe, mais pour un maire, un hôpital, ça se veut vite moins rapidement que des logements », décrypte un bon connaisseur du dossier.

Avec une emprise au sol d'environ sept hectares, le futur établissement et son campus représentent environ « 1 200 logements en moins à construire », soit une perte de près de 80 millions d'euros en droits à construire, selon les évaluations (revues à la hausse) de la mairie. « Avec un tel manque à gagner, la ZAC aurait coûté et la ville aurait fait faillite », explique le premier édile. « Je ne suis pas prêt à vendre ma ville pour me satisfaire de l'arrivée d'un hôpital », lance-t-il. Devant la tournure initiale du projet, il dénonce également le risque de « fracture urbaine » causé par le futur ensemble dans la ZAC des Docks.

« Dernière ligne droite »

A la Ville de Paris, où l'on juge avoir fait un « effort réel et inédit en acceptant que le futur hôpital soit construit en dehors de Paris », on ne comprend pas les réticences de Saint-Ouen. « Un maire qui se bat pour ne pas avoir d'hôpital, ça ne s'est jamais vu », déplore Bernard Jomier, l'adjoint (EELV) à la mairie de Paris chargé de la santé. En optant pour cette stratégie, analyse-t-il, le nouveau maire de Saint-Ouen cherche d'abord à « injecter suffisamment de logements et donc de cadres supérieurs

« Un maire qui se bat pour ne pas avoir d'hôpital, ça ne s'est jamais vu »

BERNARD JOMIER
adjoint à la mairie de Paris chargé de la santé

dans sa ville pour consolider son électorat, sur le modèle de ce qu'a fait Patrick Balkany à Levallois ».

Si elle regrette l'approche « comptable et financière » de son successeur, Jacqueline Rouillon, l'ancienne maire (Front de gauche) de Saint-Ouen de 1999 à 2014 et aujourd'hui dans l'opposition, émet également des fortes réserves sur l'arrivée de ce futur hôpital Nord. « On a déjà deux énormes usines - 700 tonnes par jour vien-

de de Paris - et l'autre de chauffage urbain, il faut une juste répartition des gros équipements du Grand Paris », réclame-t-elle. Le gain en termes d'emploi serait par ailleurs limité, ajoute-t-elle, en écho à l'actuel maire, dans la mesure où l'hôpital Bichat, situé en zone limitrophe du territoire parisien, « fait déjà partie de Saint-Ouen ». « Qu'est-ce qu'un nouvel hôpital nous apportera de plus ? », demande-t-elle.

Réunis sous l'égide de la préfecture, les acteurs du dossier se seraient aujourd'hui à quelques dizaines de mètres de trouver un terrain d'entente. « Il n'y a plus de réticence, M. Delannoy est maintenant convaincu de l'intérêt de ce projet formidable », se félicite Martin Hirsch, le patron de l'AP-HP, pour qui le dossier est désormais entré « dans la dernière ligne droite ».

Ces derniers 150 à 200 mètres cristallisent pourtant tous les désaccords. Pour préserver sa ZAC, le maire a invité l'AP-HP à se tourner

vers une zone limitrophe, propriété d'un fonds d'investissement australien et occupée par des entrepôts. Au cœur des négociations, la distance entre l'hôpital et la future bouche de métro de la ligne 14, à proximité de laquelle les terrains vaudront de l'or. Les promoteurs de l'hôpital avancent la nécessité d'une bonne accessibilité, car près de 5 000 personnes devront se rendre chaque jour sur le site.

« Four ne pas défigurer la ville, je suis prêt au bras de fer », annonce le maire de Saint-Ouen. « Je ne vois pas pourquoi, face à un projet de cette ampleur, structurant pour le Grand Paris, il n'y aurait pas une prise en compte de l'intérêt général par la mairie de Saint-Ouen », répond M. Hirsch. Alors que la décision devait être annoncée avant l'été, les acteurs du dossier se sont accordés quelques semaines supplémentaires pour parvenir à un compromis. ■

FRANÇOIS BÉGUIN

LES CHIFFRES

HÔPITAL BICHAT-CLAUDE-BERNARD

915 lits et 70 places d'hôpital de jour
213 000 consultations et 78 500 urgences générales
66 000 hospitalisations (dont 26 000 de moins de 24 heures)
3 300 professionnels non médicaux et 880 personnels médicaux

HÔPITAL BEAUJON

431 lits et 34 places d'hôpital de jour
91 500 consultations et 29 000 urgences générales
30 400 hospitalisations (dont 9 900 de moins de 24 heures)
1 780 professionnels non médicaux et 420 personnels médicaux



Politique nationale

« Bruno Le Maire, à droite toute » - Le Monde

Bruno Le Maire, à droite toute

En vue de la primaire de 2016, le député de l'Eure a choisi de tenir un discours musclé sur les sujets régaliens

Il veut procéder étape par étape. Après s'être évertué à installer l'idée qu'il était le candidat du « renouveau », Bruno Le Maire passe à la seconde phase de sa précampagne pour la primaire à droite en vue de la présidentielle de 2017. Avant l'annonce de sa candidature, prévue pour début 2016, le député (Les Républicains) de l'Eure a une priorité : séduire la frange la plus droite de son électorat, en attente de fermeté sur les sujets régaliens. Constatant qu'il plaît davantage à la droite rurale et catholique, l'ex-ministre de l'agriculture veut courtiser désormais l'électorat populaire et ouvrir pour conforter sa place de troisième homme de la primaire dans les sondages. « Je veux rappeler que je suis un gaulliste, qui ne veut pas d'un Etat faible. Une partie de la droite dure me soutient grâce à mon discours d'autorité sur le régalien », a-t-il expliqué récemment à son entourage. Son objectif : séduire cet électorat parfois tenté par l'extrême droite, en tenant un discours musclé sur l'immigration et la sécurité.

Travaux pratiques

M. Le Maire est passé aux travaux pratiques, dimanche 30 août, en préconisant, lors du Grand Jury RTL-Le Figaro-ICI, le rétablissement de la double peine pour les ressortissants étrangers ayant commis des actes terroristes. Il a indiqué qu'il déposerait une proposition de loi en ce sens. La sortie n'est pas anodine : la double peine, qui accordait à la justice française le droit d'expulser vers son pays d'origine un délinquant à l'issue de sa peine de prison, a été réformée en 2003 par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur. « C'est une attaque à peine voilée contre Sarkozy, dont les discours lyriques et offensifs n'ont pas été traduits en actes », explique un proche de M. Le Maire. Ce dernier

espère ainsi ramener dans son giron des électeurs sarkozystes. « Il veut occuper la place à droite de l'échiquier et se positionner sur ce créneau au cas où Sarkozy serait empêché par la justice », estime un ex-ministre. Autre idée : l'expulsion immédiate du territoire de « tous les ressortissants étrangers visés par une fiche "S" » (sûreté de l'Etat) des services de renseignement français, laquelle cible les personnes ayant notamment des liens avec le terrorisme mais qui ne sont pas forcément surveillées. Actuellement, entre 5 000 et 8 000 noms font

l'objet d'une fiche S, dont 840 concernant des combattants étrangers qui ont pu résider en France ou qui y résident encore. Seul responsable de premier plan du parti Les Républicains à prôner une telle mesure, M. Le Maire formule ainsi la même proposition que Marine Le Pen, qui a demandé à la suite de l'attentat du Thalys que les étrangers fichés pour leurs liens avec l'islam radical soient « immédiatement expulsés » et « interdits de territoire ». Après l'attentat survenu dans l'Isère, le 26 juin, M. Le Maire avait déjà formulé la même proposition

que la présidente du FN, en exigeant « l'arrestation, la condamnation, l'incarcération ou l'expulsion de tous les islamistes radicaux présents sur le sol français ».

Rupture

Entendre le député de l'Eure reprendre à deux reprises une formule de la responsable frontiste constitue une rupture pour cet homme, qui dénonçait il y a encore peu le virage à droite pris par certains de ses collègues, tel Laurent Wauquiez, et affirmait en mai : « Parler comme le FN est un carburant pour le FN. »

« Il a la volonté de s'emparer des sujets d'actualité en proposant quelques mesures concrètes et applicables », justifie Jérôme Grand d'Esnon, son conseiller politique. Dans les semaines qui viennent, le futur candidat à la primaire va continuer à s'exprimer essentiellement sur les sujets régaliens, reportant l'annonce de son projet économique. Une manière pour cet agrégé de lettres, ancien élève de l'ENA et proeuropéen, de casser son image de modéré au sein de l'ex-UMP. Convaincu, comme M. Sarkozy, que la primaire se jouera d'abord à droite, l'ex-minis-



Bruno Le Maire, à l'Assemblée nationale, le 22 juillet. AURELIEN MORISSARD/IPS PRES/MARPP

« Je veux rappeler que je suis un gaulliste, qui ne veut pas d'un Etat faible »

BRUNO LE MAIRE

tre ne veut pas apparaître comme un centriste, en décalage avec son électorat. En privé, il n'hésite pas à critiquer Alain Juppé, trop timoré à ses yeux.

M. Le Maire poursuit la stratégie qu'il a suivie durant la campagne pour la présidence du parti, à l'automne 2014, où il plaidait pour « une UMP 100 % à droite », en durcissant notamment son discours sur l'immigration. Il s'était alors prononcé pour le rétablissement de la franchise sur l'aide médicale d'Etat (AME), accordée aux étrangers sans-papiers. En février, le premier secrétaire du PS, Jean-Christophe Cambadélis, l'avait présenté comme « le plus dangereux » à l'UMP parce qu'il « pense comme Rutisson [l'ex-conseiller de M. Sarkozy venu de l'extrême droite] et se présente comme Juppé ». « Bruno Le Maire est un homme de droite avec des propositions fortes sur les thématiques qui irriteront la primaire - la compétitivité et le régalien. Il a toujours été radical mais pas extrémiste », fait valoir le député des Hauts-de-Seine Thierry Solère, qui le soutient.

M. Le Maire estime que la droite n'a d'autre choix que de se montrer radicale pour reténir ses électeurs tentés par le FN. « J'essaye de trouver des solutions responsables et républicaines pour répondre aux préoccupations des Français, explique-t-il. A force de ne pas le faire, on laisse des Français se tourner vers les extrêmes. »

MATTHIEU GOAR
ET ALEXANDRE LEMARIÉ

« François Hollande réaffirme sa priorité à l'école primaire » - Les Echos

Les Echos Mercredi 2 septembre 2015

François Hollande réaffirme sa priorité à l'école primaire

- Le chef de l'Etat a « demandé » à Bercy un coup de pouce pour la rémunération des enseignants du primaire.
- « Nous irons jusqu'au bout » des 60.000 créations de postes dans l'Education nationale, a-t-il assuré mardi.

ÉDUCATION

Marie-Christine Corbier
mccorbier@lesechos.fr
— Envoyée spéciale
à Pouilly-sur-Seine

Une école primaire où les enseignants s'impliquent dans la réforme des rythmes scolaires et le vivre-ensemble : un territoire rural où le FN a fait 46 % aux élections européennes, dans une région que le parti de Marine Le Pen espère gagner en décembre... François Hollande a fait cette année sa rentrée des classes à Pouilly-sur-Seine, un village de 535 habitants de l'Aisne, près de Laon. L'endroit avait été minutieusement choisi pour lui permettre de défendre son bilan en matière éducative et de reconquérir des enseignants qui, pour beaucoup, attendent encore les résultats concrets de la « refondation » de l'école promise en 2012.

Le chef de l'Etat y a défendu sa priorité au primaire, thème phare

de la présidentielle de 2012 et du début de son quinquennat. « Pour être compétents et gagner la bataille économique », a-t-il justifié en indiquant que « 90 % des élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage au CP seront sans qualification à la sortie de leur parcours scolaire ». Il a « rendu hommage » à l'école maternelle - de nouveaux programmes s'y déploient -, qui montre que « la France est capable d'inventer le meilleur ».

« Refonder » l'école
Après la ministre de l'Éducation la semaine dernière, François Hollande replace donc le thème de l'école primaire sur le devant de la scène. A l'heure où la droite vient sur ce terrain. Alors que plusieurs syndicats émettent des doutes sur la promesse présidentielle de créer 60.000 postes supplémentaires dans l'éducation sur le quinquennat, les enseignants ont aussi « besoin d'être rassurés » - l'expression est celle de la ministre de l'Éducation qui l'accompagnait. « Depuis 2012, plus de 35.200 postes

« Sur le collège, il y a quelques appréhensions. Il faudra les apaiser. »
FRANÇOIS HOLLANDE

supplémentaires ont été créés, a insisté François Hollande. Nous irons jusqu'au bout de ces recrutements. Il y en aura bien 60.000 de plus à la fin 2017. Le chef de l'Etat a aussi réaffirmé sa volonté de scolariser davantage les enfants de moins de trois ans. L'ex-ministre Vincent Peillon avait présenté ce dispositif comme essentiel pour « refonder » l'école. Or seul un tiers des 3.000 postes devant alimenter cette priorité d'ici à 2017 ont été créés. L'éducation est « le premier budget du pays », a redit le chef de l'Etat. « Nous mettons les moyens là où ils sont nécessaires ». Pouilly-sur-Seine était aussi une



François Hollande a fait cette année sa rentrée des classes à Pouilly-sur-Seine, un village de 535 habitants de l'Aisne, près de Laon. Photo Pool/Jacky Nagaten/AFP

destination idéale pour parler des rythmes scolaires. La réforme tant décriée lors des rentrées précédentes prend ici une forme revêue, avec des enseignants qui s'impliquent dans les activités périscolaires et qui ont, de plus, créé leur dernier spectacle sur la laïcité. Un autre modèle à suivre, pour l'exécutif. Le déplacement a été l'occasion encore de vanter les regroupements scolaires, que le gouvernement veut favoriser en milieu rural. L'école de Pouilly-sur-Seine compte quatre

classes de différents niveaux, de la petite section au CM2. L'Élysée n'oublie pas non plus les revendications salariales. « J'ai demandé au ministre des Finances de prolonger le travail sur l'attractivité du métier d'enseignant », a annoncé François Hollande. Un coup de pouce à Najat Vallaud-Belkacem dans ses discussions avec Bercy, alors que le principe de l'augmentation de la prime des professeurs des écoles est acquis pour 2016, mais pas son montant. ■

L'éducation est déjà un thème majeur de la bataille présidentielle

Alain Juppé y a consacré son premier livre programmatique, François Fillon en a fait l'un des cinq chapitres de son « Manifeste pour la France ». Bruno Le Maire a rappelé son souhait d'une « réforme en profondeur », Nicolas Sarkozy vient de mettre sur pied le groupe de travail des Républicains sur ce thème. Et l'exécutif, pas mécontent de ne plus « boxer seul sur le ring » et de montrer - selon un proche du chef de l'Etat - « la gauche et la droite, c'est pas la même chose », a sorti l'artillerie lourde. A vingt mois de l'échéance, l'éducation est déjà devenue un thème de l'élection présidentielle.

En ordre dispersé, jouant des coudes avec la primaire de 2016 en ligne de mire, les leaders de l'oppo-

ANALYSE

Pierre-Alain Furber

sition cherchent tous à tirer profit des critiques contre le bilan provisoire de François Hollande, juge pas à la hauteur des promesses aux yeux du monde enseignant. « Un véritable divorce se dessine entre les enseignants et le gouvernement... qui préfère l'idéologie à l'effet d'annonce, les slogans aux réformes utiles », a fustigé le parti de Nicolas Sarkozy. François Hollande, qui avait promis d'être le « président de la jeunesse de France », entend pour sa part « ramener dans son giron ceux qu'il a puperter » (ditux haut responsables) au sein de cetectorat

traditionnel de la gauche. Mardi, il a reproché à Nicolas Sarkozy d'avoir « interrompu les recrutements » nécessaires et s'est dit « heureux » que la priorité au primaire soit désormais « partagée au-delà des sensibilités politiques » - référence aux propositions d'Alain Juppé. Deux jours plus tôt, à La Rochelle, Manuel Valls avait railé la diversité des projets de la droite, lui reprochant de ne pas avoir de « cohérence » et d'avoir jadis « sapé les fondements de notre école ».

Un projet de société
Que chacun avance ses pions sur ce sujet-là ne doit rien au hasard. L'Education nationale, c'est 855.000 enseignants, plus de 12 millions d'élèves et, en fin de

compte, une préoccupation pour tous les Français. C'est, affirmation d'un bord à l'autre de l'échiquier politique, « la base de tout », « là où tout se joue ». C'est l'égalité des chances, le ciment de la citoyenneté et du vivre-ensemble, l'un des endroits où se prépare la France de demain. Autrement dit : cela permet de montrer que l'on a un projet de société. « Ni gauche ni droite. C'est l'intérêt général », a souligné Bruno Le Maire. Surtout, l'école, ce

L'école, c'est l'égalité des chances, le ciment du vivre-ensemble. Et, surtout, c'est l'avenir.

sont les enfants et les enfants, c'est l'avenir. L'« capricieuse », selon un terme utilisé ce mardi, dans son discours, par François Hollande.

Or quoi de mieux, quand les Français peinent à voir le bout du tunnel et ne croient plus guère dans leurs dirigeants politiques (qu'il s'agisse de ceux qui sont au pouvoir comme de leurs prédécesseurs, que de montrer que l'on prépare des lendemains meilleurs. Un tenor de la majorité résume : « Quand on ne trouve pas satisfaction dans le présent, il faut donner l'impression que l'avenir peut être ouvert. Ça crée quelque chose, ça donne des perspectives. » Et le même socialiste de conclure : « Nous sommes tous prêts à faire des sacrifices pour nos enfants... » ■

« Il faut que l'exécutif arrête de dire que tout va bien »

Propos recueillis par M.-C.

Sur les 60.000 postes promis dans l'éducation, seuls 4.000 ont été créés, assure Jean-Luc Mélenchon. Partagez-vous ce constat ? Nous ne faisons pas le même calcul. Pour la FSU, plus de la moitié des postes promis ont été créés. On demande donc au gouvernement de mettre un coup de booster pour tenir l'engagement d'ici à 2017.

« Il n'y a pas de crise de vocation », affirme Najat Vallaud-Belkacem... La ministre a trop tendance à vouloir jouer de la méthode Coué et dire que tout va bien. Or, il y a une réelle crise de recrutement due à l'attractivité globale du métier et à un déficit de rémunération évident - les enseignants français sont les moins bien payés de l'OCDE. Il faut prérecruter, c'est-à-dire donner à des étudiants des moyens et leur faire leurs études et de passer les concours.



INTERVIEW

BERNADETTE GROISON

Secrétaire générale de la FSU, première fédération syndicale de la fonction publique

La ministre annonce un budget en hausse de 500 millions d'euros. Qu'en pensez-vous ? C'est une bonne nouvelle que l'éducation reste la priorité du gouvernement. Ceci dit, nous alertons : ce budget va être juste pour faire tout ce qu'il y a à faire. Il faut finir ce quinquennat avec des

promesses encore non abouties : les postes, la formation continue où tout reste à faire, la question de l'éducation prioritaire, la réforme du lycée et, notamment, des mesures pour les lycées professionnels. Tout cela va coûter un peu d'argent. Or, il reste beaucoup à faire. D'autant que la question des salaires est bel et bien

dans les salles des maîtres et des professeurs, en cette rentrée.

Qu'attendez-vous sur la réforme du collège ? (*) Nous ne pouvons pas rester sur un échec. Nous demandons au gouvernement d'entendre les personnels. Je rappelle que la FSU est la première fédération de l'Education nationale. Il faut accepter de s'être trompés, de revoir certains textes et reprendre le chantier, sans quoi on fera semblant. On demande au gouvernement d'avoir le courage de faire de l'éducation une réelle priorité et non pas un slogan.

La droite s'empare de l'éducation en vue de la présidentielle. Y a-t-il de bonnes idées à prendre ? On a expérimenté il y a peu le programme de la droite. On voit assez peu de nouveautés. La droite a supprimé 80.000 postes et la formation initiale, elle a bloqué les salaires des enseignants. Toutes ces mesures ont des effets sur les traces. La difficulté pour la droite sera de rendre crédible

son projet, alors qu'on voit que c'est difficile de remonter la pente après des années d'abandon éducatif. Cela dit, les débats sont ouverts.

(*) L'inter-syndicale a appelé à une grève générale de 17 septembre contre la réforme du collège.

L'interview complète en vidéo sur lesechos.fr

LES ECHOS
BILANS GRATUITS

Retrouvez les informations d'entreprises et 4 millions de

Le développement d'une entreprise pas sur ses partenaires : solvabilité, bilans, des dirigeants, réseau d'influence, etc. toutes ces données incontournables.

En savoir plus sur www.bilansgratuits.com

Un service proposé par Les Echos Soli

« Les 10 nouveautés de la rentrée scolaire 2015 » - Le Point

Pour cette première rentrée concoctée par Najat Vallaud-Belkacem, le primaire et le secondaire vont connaître dix changements majeurs. Revue de détail.

855 000 enseignants et plus de 12 millions d'élèves reprennent cette semaine le chemin des 63 600 établissements scolaires français. En cette troisième année d'application de la loi sur la refondation de l'école, la rentrée est marquée par des nouveautés dans les programmes et des initiatives visant à rendre l'école "plus juste". Tour d'horizon des dix nouvelles mesures les plus marquantes.

1. De nouveaux programmes à la maternelle

De nouveaux programmes entrent en vigueur cette année, rédigés pour la première fois par le Conseil supérieur des programmes (CSP). Toujours centrés sur l'acquisition du langage, les activités artistiques et physiques, ainsi que la "découverte du monde", ils insistent davantage sur la place du vocabulaire, du jeu et de la socialisation. Depuis 1989 et la loi Jospin, la grande section faisait partie, avec le CP et le CE1, du cycle 2, dit des apprentissages fondamentaux, de manière à assurer une continuité dans les apprentissages. Les deux premières classes de maternelle constituaient quant à elles le cycle 1, celui des "apprentissages premiers". Désormais, la grande section rejoint les deux premières années de maternelle dans le cycle 1, pour redonner une unité à la maternelle. L'idée est d'en faire une école "à part entière", et de casser la "primarisation" de la maternelle, déplorée dans un rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale en 2012. Ce rapport regrettait entre autres que "l'anticipation dans la préparation à la lecture et à l'écriture, au détriment d'autres acquisitions", place certains élèves en échec, et la "faiblesse de la pédagogie du langage oral". La grande section de maternelle sera donc désormais clairement séparée du CP. Les nouveaux programmes, établis notamment après consultation des enseignants, ont été plutôt bien accueillis par leurs syndicats. De nouveaux programmes devraient être mis en place à la rentrée 2016 pour les classes élémentaires et du collège.

2. Évaluation en élémentaire

Les élèves de CE2 seront évalués au premier trimestre en mathématiques et en français. L'objectif n'est pas de comparer leurs résultats à l'échelle nationale, mais de repérer les élèves en difficulté au sein de l'établissement, d'identifier leurs lacunes pour mieux les combler. Un portail national dédié aux mathématiques devrait notamment être mis en place, pour réconcilier les écoliers avec les calculs et fractions.

3. Généralisation de la réforme des ZEP

La réforme des ZEP (zones d'éducation prioritaire), entamée il y a un an, finit de se déployer à cette rentrée dans les collèges et écoles les plus difficiles, avec du soutien pour les sixièmes, du temps pour le travail commun des profs et des primes rehaussées. La dernière cuvée Pisa, l'enquête internationale menée dans une soixantaine de pays par l'OCDE, montrait clairement que la France

était un des pays où l'école était le plus inégalitaire, où les enfants issus de milieux défavorisés avaient le moins de chances de réussir leur scolarité. La réforme initiée par le premier ministre de l'Éducation du quinquennat de Hollande, Vincent Peillon, a fait le ménage dans les sigles pour préférer aux ZEP les "REP" ("réseaux d'éducation prioritaire") et créer les "REP +" ("réseaux d'éducation prioritaire renforcés").

Parmi les 1 089 réseaux, les 350 "REP +" rassemblent les groupes scolaires (écoles et collèges qui y sont associés) les plus difficiles, qui recevront davantage de moyens. Les professeurs y auront également du temps libéré pour travailler davantage en équipe, suivre de plus près les élèves et renforcer le lien avec les parents. Dans les REP, les classes sont réduites, le travail s'organise en petits groupes, les enfants de moins de trois ans seront scolarisés, des pédagogies innovantes seront mises en place... Pour tenter d'attirer et de garder les enseignants dans ces établissements difficiles, leurs primes de l'éducation prioritaire sont doublées dans les REP +, et augmentent de 50 % dans les REP.

Principales critiques faites à ce nouveau système : les réductions d'effectifs envisagées sont très insuffisantes (alors même que les spécialistes considèrent que c'est un levier essentiel pour lutter contre l'échec scolaire) ; et le mode d'affectation des enseignants dans ces zones n'est pas modifié (alors que ce sont souvent les nouveaux, moins expérimentés, qui se retrouvent dans ces établissements difficiles).

4. La fin du redoublement

Le ministre de l'Éducation sonne le glas du redoublement (y compris au lycée), attendu depuis déjà plusieurs rentrées. L'idée est de s'orienter vers une "école plus juste", qui ne met plus les élèves en difficulté au ban de leur scolarisation, mais s'adapte à leurs besoins avec des parcours davantage personnalisés, où ces élèves seront plus accompagnés, se voyant proposer des programmes d'aide et de soutien adaptés à leurs besoins. Le redoublement ne sera dès cette année plus proposé qu'à titre exceptionnel, après une discussion menée avec l'élève et la famille.

5. Des notes du bac conservées en cas d'échec

Grande nouveauté de l'examen clôturant l'enseignement secondaire : les recalés du bac pourront conserver leurs notes supérieures à 10 sur 20 ; ils n'auront ainsi qu'à repasser les matières où ils ont obtenu une note inférieure à la moyenne en 2016, pour tenter de décrocher leur diplôme.

6. Une nouvelle matière pour tous

"L'éducation morale et civique" fait sa rentrée de l'école primaire au lycée. Un nouvel enseignement mis sur pied après les attentats terroristes de janvier dernier à Paris, pour que tous les élèves intègrent le fonctionnement des médias et de l'information, les principes du respect de la liberté et de la dignité d'autrui, de la prévention du racisme et de l'antisémitisme, de l'égalité entre les sexes et de la laïcité. Une intention fort louable, mais décriée par les enseignants, qui n'ont à leur disposition ni manuels ni formation pour savoir comment appréhender ces nouveaux cours.

7. Enseignement des langues

Pour assurer une meilleure continuité de l'offre pédagogique en langues proposées du CP à la terminale, une carte des langues vivantes est mise en place cette année, et devra être présentée au ministère par les rectorats en décembre prochain, afin d'être appliquée, dans l'idéal, quasi immédiatement. Pour la première fois, le ministère envisage à titre expérimental, et de manière exceptionnelle dans certaines académies, de faire appel au Cned, l'organisme de cours à distance affilié à l'Éducation nationale. L'objectif est de compléter l'offre linguistique de certains établissements dès la rentrée, notamment dans les langues rares ou peu enseignées.

8. Pleins feux sur le numérique

La consultation des absences et des sanctions des élèves se fera sur Internet, via un téléservice de vie scolaire. Mais l'essentiel du plan pour le numérique est ailleurs. À compter de la rentrée, un enseignement "Informatique et création numérique" sera délivré aux classes de seconde générale et technologique. Mais surtout, plus de 500 écoles et collèges pilotes seront désormais connectés, soit 70 000 élèves et 8 000 enseignants qui seront dotés d'ordinateurs portables, de tablettes et de tableaux numériques. C'est la première phase du plan numérique à l'école annoncé par François Hollande le 7 mai dernier. Au total, un milliard d'euros sera dépensé sur trois ans pour déployer le numérique à l'école.

9. Un nouveau calendrier scolaire

Le calendrier scolaire 2015-2016 est marqué par une révision des zones A, B, C pour prendre en compte la réforme territoriale. Les vacances de printemps sont avancées (pour la plus grande joie des lobbies de stations de sports d'hiver), et le pont de l'Ascension est généralisé (du jeudi 5 mai au dimanche 8 mai 2016).

10. Des profs formés par les Espe

Le quinquennat de Nicolas Sarkozy avait mis fin à la formation des enseignants, celui de François Hollande aura vu l'avènement des Espe (écoles supérieures du professorat et de l'éducation), créées en septembre 2013. La première cuvée des professeurs ainsi formés débarque dans les classes cette semaine.

LA RENTRÉE EN CHIFFRES (source : ministère de l'Éducation nationale)

Les personnels

855 000 enseignants dans les écoles et les établissements du second degré publics et privés

Les établissements scolaires

63 600 écoles et établissements du second degré publics et privés, soit : 52 200 écoles, 7 100 collèges, 4 300 lycées dont 1 600 lycées professionnels

L'encadrement des élèves dans le public

Premier degré public : 25,7 élèves par classe en préélémentaire, 23 élèves par classe en élémentaire

Second degré public : 24,8 élèves par classe dans le premier cycle ; 19,3 élèves par classe dans le second cycle professionnel ; 29,9 élèves par classe dans le second cycle général et technologique

Les élèves

12 340 000 écoliers, collégiens et lycéens en France métropolitaine et DOM, public et privé
6 815 900 élèves du premier degré ; 5 524 100 élèves du second degré dont 3 317 300 collégiens et 2 206 800 lycéens (dont 667 800 lycéens professionnels)

Les diplômes

Taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) : 86,3 %

Taux de réussite au baccalauréat : 87,8 %

Proportion de bacheliers dans une génération : 77,2 % (hors Mayotte)

La dépense moyenne par élève et par an

6 220 € par élève du premier degré

8 240 € par collégien

10 960 € par lycéen général et technologique

12 210 € par lycéen professionnel

« Les retraités toucheront leur pension dès le premier mois » - Les Echos

Les retraités toucheront leur pension dès le premier mois

PROTECTION SOCIALE

Le gouvernement réagit après une série de retards de paiement au premier trimestre.

Solveig Godeluck
sgodeluck@lesechos.fr

Désormais, les nouveaux retraités devront recevoir leur première pension en temps et en heure, c'est-à-dire dans le mois suivant le début de leur nouvelle vie. Il a fallu un décret, publié le 20 août, pour que ce qui paraît une évidence devienne un droit opposable. Il est entré en vigueur mardi pour le régime de base de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse. Le décret fixe pour la première fois un délai de paiement et stipule que si la caisse n'a pas eu le temps de calculer les droits, elle doit verser temporairement le montant de la pension estimée. Seule contrainte : il faut avoir envoyé un dossier complet de départ en retraite quatre mois avant de liquider ses droits. Le Régime social des indépendants et la Mutualité sociale agricole ont jusqu'à janvier 2017 pour se mettre à la page et appliquer la même règle.

Difficultés ponctuelles

Objectif de cette mesure : éviter que se reproduisent les retards de paiement observés dans plusieurs caisses régionales de retraite (Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Languedoc-Roussillon), où 12.000 dossiers sont restés en souffrance au cours du premier trimestre. Ces difficultés ponctuelles, qui viennent juste d'être résorbées, étaient dues à l'afflux de dossiers de départ en retraite anticipée pour carrière longue, une possibilité introduite en 2012. Le dispositif est vite monté en



Le décret est entré en vigueur mardi pour le régime de base de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse. Photo Denis Allard/RÉA

charge et n'a pas été entièrement contrebalancé par les reports de départ dus au relèvement de l'âge légal et de la durée de cotisation. Cette année, 137.000 demandes de départ anticipé doivent être déposées, selon la Commission des comptes de la Sécurité sociale.

Dans l'urgence, la ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine, a décidé dès la fin 2014 d'accorder un secours financier de 800 euros aux retraités privés de ressources. Ils sont 3.400 à l'avoir touché. Les

caisses engorgées ont pu se délester d'une partie de leurs dossiers auprès de consœurs. Un rapport a été commandé à l'Inspection générale des affaires sociales, qui sert de base à la mise en place de la garantie des pensions.

Mais tout le monde n'est pas convaincu par la mesure gouvernementale. Le président de l'Union française des retraités, Christian Bourreau, moque les « coups de menton » de Marisol Touraine et juge que le décret ne va pas régler grand-chose au fond du problème : « La garantie de toucher sa pension existait déjà, considère-t-il, la seule nouveauté, c'est qu'on nous dit qu'il faut s'y prendre avec quatre mois d'avance, ce qui n'est pas choquant en soi. » Le vrai problème, ajoute-t-il, « c'est peut-être que les caisses n'ont pas les moyens de fonctionner correctement ». ■

12.000

DOSSIERS

sont restés en souffrance dans certaines caisses de retraite au cours du premier trimestre.

« Les contours flous d'une baisse d'impôt » - Le Monde

Les contours flous d'une baisse d'impôt

Le débat n'est pas tranché entre un allègement bénéficiant aux revenus modestes ou aux classes moyennes

Il y aura une baisse d'impôt en 2016 « *quel qu'il arrive* », a assuré François Hollande le 20 août. Depuis, les ministres et l'administration de Bercy reviennent leurs simulations pour parvenir à satisfaire la demande et en définir les modalités. Dans un délai des plus courts, puisque le président de la République devrait se réserver le bénéfice de l'annonce lors de sa conférence de presse du 7 septembre. Et avec une consigne absolue d'ici là : n'en rien dévoiler.

Avant les dispositions techniques, cependant, il y a le message politique. En inscrivant cette baisse d'impôt dès le projet de loi de finances qui sera présenté le 30 septembre, M. Hollande marque qu'il s'agit d'un engagement ferme et non d'une promesse, par définition aléatoire. Il s'agit pour lui de tenir de manière symétrique les deux bouts du pacte de responsabilité et de solidarité mis en œuvre au printemps 2014. Alors que l'exécutif ne cesse de réaffirmer que les 41 milliards d'euros en faveur des entreprises seront tenus, il se devait aussi de respecter les 5 milliards d'euros d'allègement de la fiscalité sur les ménages modestes à l'horizon 2017 qu'annonçait Manuel Valls dans sa déclaration de politique générale, le 8 avril 2014.

Coup d'arrêt

En 2015, après la réduction exceptionnelle décidée en 2014 pour les ménages les plus modestes, un premier coup d'arrêt a été porté aux hausses enregistrées depuis 2011 : 9 millions de ménages ont pu bénéficier d'un allègement de leur impôt sur le revenu (IR) grâce à la réforme du bas du barème, pour un coût de 3,2 milliards d'euros. Il s'agit donc d'amplifier ce mouvement de baisse.

« Le nombre de foyers imposés à l'impôt sur le revenu a considérablement augmenté entre 2010 et aujourd'hui. Il ne me paraît pas anormal de revenir à peu près au même niveau que 2010, c'est-à-dire rendre aux Français les plus modestes une part des efforts qu'ils ont acceptés », a indiqué le ministre des finances Michel Sapin, lundi 31 août, sur France Info. Ce nombre a augmenté de manière continue de 2010 à 2013, passant de 16,8 millions (45,9 % des foyers imposables) à 19,2 millions (52,3 %), avant de reculer en 2014 à 17,6 millions (47,5 %).

Toutefois, de nombreux points restent en discussion. Faut-il une nouvelle mesure générale sur l'IR, permettant d'en faire sortir de

François Hollande et le ministre des finances Michel Sapin, le 17 juin à l'Élysée.

ALAIN GUILHOT/ DIVERGENCE



nouvelles catégories, comme semble le suggérer le ministre des finances, ou plutôt cibler ces nouvelles mesures sur les classes moyennes qui, après avoir fortement contribué à l'effort, n'ont pas bénéficié des mesures de réduction en 2014 et en 2015 ? Dominique Lefebvre, député (PS) du Val-d'Oise et porte-parole du groupe socialiste à la commission des finances, penche clairement en faveur de la seconde option.

« L'objectif n'est pas de refaire sortir des gens mais de travailler à alléger les classes moyennes, sans aller jusqu'aux deux derniers déciles », indique-t-il.

Comment procéder ? Selon que l'on privilégie telle ou telle catégorie, les modalités ne sont pas les mêmes. Une donnée semble arrêtée : le montant de la baisse, de l'ordre de 2 milliards. Cela correspond à peu près à ce qu'il reste à dégaier pour parvenir aux 5 milliards d'euros annoncés dans le volet « solidarité » du pacte de responsabilité, et c'est une somme suffisamment significative pour que le geste soit perceptible. A condition

de ne pas saupoudrer trop largement. Elle reste, en outre, supportable pour les finances de l'État : « Il y a des moyens, avec les sommes considérables que l'État, les collectivités locales, la Sécurité sociale détiennent, de trouver 2 milliards pour rendre une partie des efforts aux

Français les plus modestes », assure M. Sapin, sans confirmer explicitement le montant de la baisse.

Le gouvernement, en revanche, semble déterminé à faire porter celle-ci sur l'IR et non sur la contribution sociale généralisée (CSG), comme le proposait le PS dans le

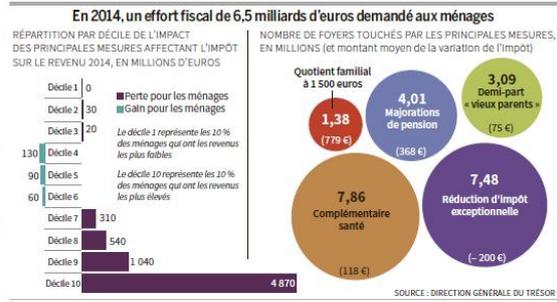
document adopté le 27 juillet ou, sous une autre forme, comme le suggèrent l'ancien premier ministre Jean-Marc Ayrault et le vice-président de la commission des finances Pierre-Alain Muet. Dimanche, à La Rochelle, Manuel Valls a sèchement fermé la porte à cette

hypothèse qui bénéficierait exclusivement aux bas revenus.

À Bercy, on étudie donc plusieurs possibilités, soit en rehaussant le seuil d'entrée dans la première tranche – pas la plus probable –, soit en modifiant les taux ou en déplaçant les bornes des premières tranches, soit, enfin, en réévaluant le revenu fiscal de référence ou en augmentant la décote. Rien n'a filtré des discussions qui ont eu lieu lundi soir à l'Élysée entre M. Hollande et les ministres concernés, sinon la volonté que la mesure soit « la plus lisible possible ». L'arbitrage devrait intervenir en fin de semaine.

Reste la question de son financement, et ce n'est pas la moindre. Le gouvernement exclut a priori de réviser les hypothèses macroéconomiques sur lesquelles serait établi le budget 2016 en misant sur une croissance supérieure au 1,5 % prévu dans le programme de stabilité. Il se dit déterminé à respecter la trajectoire de réduction des déficits. Il va donc falloir réaliser des économies supplémentaires. ■

PATRICK ROGER



« La « taxe résidences secondaires » ne séduit guère les maires » - Le Monde

La « taxe résidences secondaires » ne séduit guère les maires

Sur les 1 151 communes potentiellement concernées, seules 98, la plupart dirigées par la droite, ont décidé de majorer la taxe d'habitation

Introduite dans la loi de finances rectificative adoptée fin décembre 2014, la mesure avait suscité de vives polémiques. Le gouvernement et sa majorité avaient décidé d'ouvrir la possibilité aux communes appartenant à une zone urbanisée de plus de 50 000 habitants, dite en « habitat tendu », de majorer de 20 % la taxe d'habitation sur les logements non affectés à l'habitation principale. Il s'agissait, selon l'exposé des motifs, de « fluidifier » l'offre de location. Rapidement rebaptisée « taxe résidences secondaires », elle avait été âprement combattue par la droite, qui avait même saisi le Conseil constitutionnel – en vain – sur ce point.

Dans son projet initial, le gouvernement prévoyait d'ouvrir ce dispositif aux communes déjà

concernées par la taxe annuelle sur les logements vacants, sauf délibération contraire du conseil municipal. La mesure devait rapporter 148 millions d'euros, selon les évaluations préalables. En cours de discussion, cependant, un amendement de Christophe Carèsche (PS, Paris) conduisait à inverser le mode de décision, laissant libres les communes d'instaurer cette majoration si elles le désiraient.

Argument financier
Bercy vient d'établir un bilan de son application. Première surprise : sur les 1 151 communes potentiellement intéressées, seules 98 ont décidé de majorer la taxe d'habitation. Elles se concentrent principalement sur la Côte d'Azur (23 communes des Alpes-Mariti-

mes et 9 du Var), en Haute-Savoie (16 communes), dans les Pyrénées-Atlantiques (13), en Loire-Atlantique (6), dans l'Hérault (5) et en Ile-de-France (16, dont Paris). Ce faible nombre s'explique probablement par le fait que les villes concernées avaient jusqu'au 28 février pour délibérer.

Outre Paris – dont les élus s'étaient fortement mobilisés pour obtenir cette disposition afin de remettre sur le marché des logements inoccupés –, plusieurs gran-

Reste à évaluer les effets de cette mesure sur le marché immobilier

des villes, comme Toulouse, Montpellier, Nantes ou Biarritz ont également opté pour cette recette fiscale supplémentaire. En effet, en épluchant les délibérations des conseils municipaux ayant adopté ce dispositif, on constate que l'argument financier, afin de compenser – partiellement – la baisse des dotations de l'Etat, a largement primé sur la volonté de « fluidifier » le marché immobilier.

Et c'est là la deuxième surprise : sur les 98 communes ayant mis en œuvre la surtaxe, la grande majorité est dirigée par la droite, qui avait unanimement voté contre au Parlement. Seules 28 villes détenues par la gauche l'ont adoptée.

Parmi ces maires Les Républicains ayant choisi de majorer la taxe d'habitation après avoir dénoncé cette mesure à l'Assemblée nationale,

quelques figures du Palais-Bourbon comme Jean-Léonetti à Antibes, Michèle Tabarot au Canet, Lionel Luca à Villeneuve-Loubet, Jean-Luc Doumenc à Toulouse, Georges Ginesta à Saint-Raphaël, Patrick Ollier à Rueil-Malmaison ou encore Bernard Accoyer à Annecy-le-Vieux...

La Direction générale des finances publiques (DGFiP), qui a recensé les villes entrées dans le dispositif, n'est pas en mesure de fournir une évaluation du rendement global de la mesure, la majoration étant calculée sur le montant de taxe d'habitation revenant à la commune, donc sur une assiette variable. Quelques communes, cependant, ont procédé à une estimation au moment de la délibération. La Ville de Paris en attend 15 millions d'euros. Parmi les

plus importantes, les recettes sont estimées à 1 million d'euros à Nantes, 900 000 euros à Toulouse, de 600 000 à 850 000 euros à Montpellier, 650 000 euros à Biarritz, de 220 000 à 250 000 euros à Villeurbanne, 200 000 euros à Rueil-Malmaison ou Montreuil-sous-Bois, 150 000 euros à Ivry-sur-Seine. À Champigny-sur-Marne, le produit sera d'à peine 30 000 euros. Au total, on sera loin des 148 millions d'euros un temps avancés.

Reste, au-delà du constat financier, à évaluer les effets de cette mesure sur le marché immobilier. Est-ce qu'elle aura permis de remettre dans le circuit des logements non considérés comme résidence principale ? Sur ce point, il est trop tôt pour faire le bilan. ■

P. RR

« Le RSA socle augmente de 2% » - Le Parisien

Le RSA socle augmente de 2 %

C'EST aujourd'hui que le revenu de solidarité active (RSA) socle augmente de 2 %, passant de 513,88 à 524,16 € par mois pour une personne seule. Une personne seule avec un enfant recevra 786,24 € par mois, tandis qu'un couple avec deux enfants touchera 1 100,74 € par mois. Cette revalorisation exceptionnelle

du RSA socle (revenu minimum pour personnes sans ressources) fait suite à une augmentation de 0,9 % au 1^{er} janvier, en adéquation avec l'inflation. Dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté lancé début 2013, le gouvernement avait décidé d'augmenter cette prestation de 10 % sur cinq ans, en plus

de l'inflation. Il s'agit ainsi d'une hausse exceptionnelle, après celles de 2 % également survenues en septembre 2013 puis en septembre 2014 pour les 2 millions de Français bénéficiant du RSA. ■

« Redevance : le gouvernement pourrait taxer les box Internet » - Les Echos

DERNIÈRE HEURE

Redevance : le gouvernement pourrait taxer les box Internet



En mettant les box dans l'assiette de la redevance, on ajouterait à la population taxée principalement des ménages urbains et plutôt aisés ne possédant pas de téléviseur. Photo Shutterstock

Les premiers calculs du ministère de la Culture font ressortir que les plus faibles revenus seraient peu touchés par une telle mesure.

Alexandre Counis
acounis@lesechos.fr
Nicolas Madelaine
nmadelaine@lesechos.fr

De 1933 à 1949, la redevance audiovisuelle était due par les foyers qui disposaient d'un poste de radio. Puis de 1949 à 1980 par ceux qui possédaient une télé ou une radio. Ensuite, ce sont les seuls ménages ayant un téléviseur qui en furent redevables. Demain, la contribution à l'audiovisuel public, son nom officiel, visera-t-elle ceux qui ont une box Internet ? C'est en tout cas le projet sur lequel travaille le cabinet de la ministre de la Culture, Fleur Pellerin, qui pousse à un élargissement de l'assiette de cette taxe pour l'adapter aux nouveaux usages.

Cette augmentation ou réforme de la redevance, sur laquelle aucun arbitrage n'a

à ce stade été rendu par l'Élysée et qui s'inscrit dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances, est nécessaire pour combler le déficit de France Télévisions. Mais elle est à haut risque politiquement parlant. Non seulement les récents propos du chef de l'État sur un relâchement de la pression fiscale en 2016 compliquent la donne. Mais le projet pourrait aussi essuyer une salve de critiques si ses modalités ne sont pas calibrées suffisamment finement pour épargner, à quelques mois de la présidentielle, les jeunes et les ménages à faibles revenus. Autre risque : se voir accuser de taxer les smartphones et les tablettes alors même qu'ils subissent déjà la fiscalité du numérique.

Bien présenter la mesure

Rue de Valois, on espère trouver la parade pour élargir l'assiette tout en contournant les écueils politiques. En mettant les box dans l'assiette de la redevance, on ajouterait à la population taxée principalement des ménages urbains et plutôt aisés ne possédant pas de téléviseur. En effet, les jeunes restent très souvent rattachés au foyer fiscal de leurs

parents – c'est « l'effet Tanguy ». Or il n'y a qu'une redevance par foyer fiscal et elle est déjà payée par ces derniers. En outre, les ménages les plus pauvres, notamment les jeunes, ne sont pas toujours assujettis à la taxe d'habitation parce que leurs revenus sont au-dessous des seuils qui la déclenchent. Ils sont alors exonérés de la redevance.

Les premiers calculs de la Rue de Valois font effectivement ressortir que les plus faibles revenus seraient peu touchés par une taxation des box. On est toutefois conscient au ministère de la Culture qu'il faut prendre soin de bien présenter la mesure. Cela dit, l'alternative – augmenter la redevance, actuellement de 136 euros – n'est pas sans poser de problèmes non plus puisque cela affecterait tout le monde, dont les seniors... qui votent.

En outre, sur le fond, les études dont dispose le ministère montrent que même s'ils utilisent des smartphones ou des tablettes pour consommer des contenus audiovisuels, la plupart des téléspectateurs le font chez eux grâce à leur wi-fi, plutôt qu'en mobilité grâce à une connexion 4G. Il y aurait donc aussi une logique technique. ■

« Le gouvernement invité à laisser les entreprises définir leur propre code » - Les Echos

Le gouvernement invité à laisser les entreprises définir leur propre Code du travail

EMPLOI

L'Institut Montaigne préconise que les accords d'entreprise puissent déroger largement à la loi.

Derek Perrotte
dperrotte@lesechos.fr

La guerre des propositions sur la réforme du droit du travail promise par Manuel Valls est lancée. Dans un rapport dévoilé mardi par « l'Opinion » et dont « Les Echos » ont obtenu copie, l'Institut Montaigne tire le premier. A la veille de la remise, ce mercredi, du rapport de Terra Nova, proche du PS, sur ce même thème, le think tank libéral jette un pavé dans la mare. Dans une approche assez radicale, il plaide pour une inversion totale des normes, qui ferait de l'accord collectif, reconnu comme « source constitutionnelle » du droit du travail, « la norme de droit commun de fixation des règles générales des relations de travail ».

Au cœur de sa réflexion, un double constat : l'omniprésence de la loi et les jeux d'acteurs des négociations interprofessionnelles débouchent sur des « consensus a minima » pas à même de relancer le marché du travail ; au contraire, c'est « dans l'entreprise que peuvent être trouvés les compromis au service de la compétitivité des entreprises et de l'intérêt des salariés ».

Concrètement, le think tank préconise de donner les quasi pleins pouvoirs aux entreprises pour « adapter à leurs besoins spécifiques » les règles issues du Code du travail, des branches et des accords interprofessionnels. Seules les règles relatives à la dignité et aux droits fondamentaux des salariés (harcèlement, égalité professionnelle) et à la protection de leur santé resteraient gravées dans le marbre de la loi. Pour le reste, ce n'est qu'à défaut d'accord d'entreprise que les règles fixées aux échelons supérieurs s'appliqueraient.

Le temps de travail, la forme du contrat (motifs de recours aux CDD, durées maximales, etc.) ou les motifs de licenciement (comme « la fin d'un projet ») seraient redéfinissables par accord interne. Faisant fi des tabous et totems, l'Institut préconise d'autoriser les branches à déroger par accord au SMIC (lire ci-contre). L'accord collectif primerait même sur le contrat du travail, ce dernier pouvant ainsi être modifié en cours de route. Un salarié refusant la nouvelle donne serait licencié pour cause réelle et sérieuse, mais avec des indemnités moindres que pour un licenciement « traditionnel ».

Trouver le bon équilibre

En guise de garde-fous, le rapport veut généraliser le principe de l'accord majoritaire (valable si signé par des syndicats pesant au moins 50 % des voix aux élections professionnelles) et renforcer la formation des représentants du personnel. Mais ils n'auraient droit



Le think tank Terra Nova préconise de donner les quasi pleins pouvoirs aux entreprises pour « adapter à leurs besoins spécifiques » les règles issues du Code du travail. Photo Gérard Bottino/citizenside.com/AFP

L'accord collectif primerait sur le contrat de travail.

L'entreprise pourrait fixer ses propres motifs de licenciement.

qu'à deux mandats consécutifs, limités à chaque fois à 50 % du temps de travail pour « éviter le développement d'un syndicalisme d'appareil ».

Les pistes les plus audacieuses, qui font saliver le patronat mais sont fustigées par les syndicats et une grande partie de la gauche, n'ont aucune chance d'être retenues par l'exécutif, même si celui-ci entend promouvoir les accords d'entreprise. En la matière, Matignon attend le rapport commandé

à la commission Combrexelle, qui sera rendu ces prochains jours. Manuel Valls est décidé à avancer sur le sujet, mais tout l'exercice consistera à trouver le bon équilibre entre une nécessaire souplesse accrue pour les entreprises et le maintien attendu d'un certain degré de règles collectives.

Lire l'éditorial
d'Etienne Lefebvre
Page 9

Fixer un SMIC par branche, autre idée choc

La proposition a divisé les auteurs du rapport mais y est finalement défendue : l'Institut Montaigne propose de laisser les branches professionnelles fixer leur propre salaire minimum. Il argue que le « niveau élevé » du SMIC (il a progressé trois fois plus vite en vingt ans que le salaire net moyen) pénalise fortement l'emploi des personnes peu qualifiées. Cette évolution permettrait aussi de « redonner un enjeu de négociation fort aux branches ». Le rapport plaide aussi pour une nette accélération du timide processus en cours de fusion des branches – un préalable pour y relancer un dialogue social souvent en berne. Le rapport préconise aussi, toujours pour redynamiser les échanges, de fixer une durée maximale (de l'ordre de cinq ans) aux accords de branche. C'est aussi à ce niveau-là, et non au niveau national, que devrait être traitée la question de la représentativité des salariés de TPE, défendent les auteurs.

« Brèves » - Les Echos

en bref

Le Medef critique la nouvelle taxe sur les parkings de bureau en Ile-de-France

FISCALITÉ — Le Medef Ile-de-France a critiqué mardi une nouvelle taxe sur les parkings de bureau que doivent acquitter les entreprises franciliennes, estimant qu'elle alourdissait encore plus la « *pression fiscale qui entrave la compétitivité de la région* ». Cette taxe, qui vise « *à financer les investissements de transports dans le cadre du Grand Paris* », représente au total 60 millions d'euros, selon le Medef. Elle s'applique aux entreprises disposant d'une surface de parking supérieure à 500 m², ce qui touche particulièrement les autocaristes.

Le ministère de la Justice épinglé pour travail au noir

EMPLOI — Un rapport des inspections générales des Finances, des Services judiciaires et des Affaires sociales évalue à près de 50.000 le nombre de ces collaborateurs occasionnels du service public employés par différents ministères, dont 40.500 pour le seul ministère de la Justice. Ces employés – interprètes, experts, médiateurs... – sont considérés comme des prestataires, rémunérés à l'heure. Le ministère de la Justice ne paierait pas de cotisations sociales et assimilerait les indemnités de ses collaborateurs à des prestations qui ne sont pas assujetties à la TVA, selon « *Le Canard Enchaîné* ».



Armée de l'Air

Rafale : la France a remis une offre à la Malaisie

DÉFENSE — Le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, a remis mardi aux autorités de Malaisie, une « offre complète » pour l'acquisition de 18 Rafale. « Mais il est trop tôt pour annoncer quoi que ce soit », a indiqué son homologue malaisien, en insistant sur ses difficultés budgétaires. En revanche, un rachat par la Malaisie d'un des deux navires Mistral russes, n'a pas été évoqué. Jean-Yves Le Drian a dû renoncer à faire escale en Inde sur le chemin du retour, New Delhi n'étant pas prête à finaliser sa commande de 36 Rafale.

EN FRANCE

FUSILLADE CAZENEUVE REND HOMMAGE AU GENDARME TUÉ

Le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve et 300 gendarmes picards ont rendu hommage mardi, lors d'une cérémonie à la caserne d'Amiens, au gendarme mort dans la fusillade survenue une semaine plus tôt dans un camp de gens du voyage à Roye (Somme), où trois autres personnes ont été tuées. Les funérailles d'une des victimes avait donné lieu au blocage de l'autoroute A1 dans la nuit de vendredi à samedi.

ORAGES DEUX MORTS DANS LE SUD-OUEST



Deux personnes sont décédées dans la nuit de lundi à mardi dans le sud-ouest de la France à cause de violents orages qui se sont abattus sur la région, provoquant de nombreux dégâts. Une jeune femme de vingt-neuf ans a été tuée par une chute d'arbre sur son véhicule dans le Tarn-et-Garonne. En Charente, un chauffeur routier bulgare de trente-cinq ans a été foudroyé, selon les pompiers. Il a succombé sur place. Selon le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, les rafales ont atteint 153 km/h et ont touché 25 départements.

HOMOPHOBIE JEAN-LUC ROMERO PORTE PLAINTE

Dénonçant des tweets haineux, Jean-Luc Romero, conseiller régional d'Ile-de-France (PS apparentés) et militant des droits homosexuels, a annoncé mardi avoir déposé plainte comme il l'avait déjà fait pour les mêmes raisons en 2013. La plainte vise trois comptes Twitter ayant émis une série d'insultes homophobes et de menaces de mort au mois d'août. Il a reçu le soutien de Luc Carvounas, premier parlementaire (PS) à s'être marié avec une personne du même sexe en juillet dernier.

MORTALITÉ 3.000 SUICIDES DE SENIORS PAR AN EN FRANCE

Quelque 3.000 personnes de plus de soixante-cinq ans se donnent la mort chaque année en France, soit près d'un tiers des suicides (28 %), s'alarment Les Petits Frères des Pauvres, qui luttent contre l'isolement des seniors pour mieux prévenir ce fléau. La solitude des personnes âgées est un facteur aggravant les risques de suicide, souligne l'association à l'occasion de la 13^e Journée mondiale de prévention du suicide, le 10 septembre prochain.

FOOT UN ENTRAÎNEUR PORTE PLAINTE APRÈS UNE GIFLE

Thierry Froger, l'entraîneur de Créteil (Ligue 2) a porté plainte pour agression sur son lieu de travail, après avoir reçu une gifle le 24 août de la part d'une personne extérieure au club, a-t-il dit dans un entretien accordé mardi au « Parisien », s'opposant au terme d'« incident » employé par le club dans un communiqué rédigé trois jours après les faits. Le technicien, qui est en arrêt maladie jusqu'au 6 septembre, a refusé de détailler les circonstances de son agression « tant que l'enquête n'est pas terminée ».

À L'ÉTRANGER

CIS-JORDANIE VIOLENTS AFFRONTEMENTS

Un garde-frontière israélien et cinq Palestiniens ont été blessés lors de violents affrontements à la suite d'une large opération nocturne des forces israéliennes dans le camp de réfugiés de Jénine, en Cisjordanie occupée. Les forces israéliennes ont arrêté lors de ce raid un responsable du mouvement islamiste palestinien Hamas et détruit sa maison. Le camp qui abrite près de 20.000 réfugiés est régulièrement le théâtre de violences entre soldats israéliens et Palestiniens.

NÉPAL CINQ MANIFESTANTS TUÉS PAR DES TIRS POLICIERS

Cinq manifestants ont été tués mardi par des tirs de la police au Népal, où se durcit le mouvement de protestation contre le projet de Constitution en cours de discussion. Celle-ci, qui doit conclure un processus enclenché après la fin de la guérilla maoïste en 2006, prévoit la création de sept provinces au grand dam de communautés historiquement marginalisées, en particulier les Madhesis, qui estiment que ce découpage va encore amoindrir leur influence politique.

THAÏLANDE UN SECOND SUSPECT DE L'ATTENTAT DE BANGKOK INTERPELLÉ



Un deuxième suspect « de premier plan » a été arrêté mardi dans l'enquête sur l'attentat de Bangkok, qui a fait 20 morts il y a deux semaines. La police a assuré qu'il ressemblait à l'homme au tee-shirt jaune soupçonné d'avoir déposé le sac contenant la bombe au cœur du sanctuaire Erawan. Samedi, un premier suspect, un étranger voyageant avec un passeport turc à l'authenticité douteuse, a été interpellé à Bangkok.

SOMALIE NOUVELLE ATTAQUE CONTRE UNE BASE DE L'UNION AFRICAINE

Les islamistes somaliens shebabs ont attaqué mardi une base ougandaise de l'Amisom, dans le sud de la Somalie. Les shebabs, affiliés à Al Qaida, et des témoins ont fait état de lourdes pertes dans cette nouvelle attaque contre une base de la force d'intervention de l'Union africaine dans cet Etat. C'est la deuxième opération d'envergure alors que la force africaine a lancé mi-juillet une offensive pour déloger les shebabs des zones rurales qu'ils contrôlent.

SPORT LOS ANGELES CANDIDATE AUX JO DE 2024

Le conseil municipal de Los Angeles a voté à l'unanimité en faveur de la candidature de la métropole californienne à l'organisation des Jeux Olympiques d'été 2024. Los Angeles, qui a déjà organisé les JO en 1932 et 1984, aura comme adversaire Paris, Rome, Hambourg et Budapest, qui ont déjà fait acte de candidature. Le budget est estimé à 4,1 milliards de dollars.

Ouverture et curiosités

« Plus de 2200 naissances chaque jour en France » - Les Echos

Plus de 2.200 naissances chaque jour en France

DÉMOGRAPHIE

L'Hexagone a enregistré 818.565 naissances en 2014, selon l'Insee.

Guillaume de Calignon
gcalignon@lesechos.fr

La natalité française reste dynamique. Selon une étude de l'Insee publiée mardi, pour la dixième année consécutive, le nombre de naissances dans l'Hexagone a dépassé la barre des 800.000 en 2014. L'an passé, la France a enregistré 818.565 naissances, un chiffre stable par rapport à 2013. Cela représente plus de 2.200 naissances par jour en moyenne. A titre de comparaison, en Allemagne, pays qui compte presque 15 millions d'habitants de plus que la France, le nombre de naissances en 2014 s'est élevé à 715.000 seulement. L'Hexagone se situe aussi devant la Grande-Bretagne, dont la population est comparable, qui a enregistré 777.000 naissances l'an passé.

Un pays jeune

La France reste dans le peloton de tête des pays européens en matière de fécondité. En 2013, l'Hexagone était en première position avec un taux de 1,99 enfant par femme, alors que les pays de l'Est ou du sud de l'Europe étaient, eux, en queue de peloton. Ce qui fait de la France un pays relativement jeune par rapport à ses voisins. Au 1^{er} janvier 2013, en Italie et en Allemagne, les habitants de 65 ans ou plus représentent environ 21 % de l'ensemble de la population, contre 12 % en Irlande et 17,6 % en France. La population française continue de progresser, le nombre de décès ayant atteint 555.000 en 2014. L'espérance de vie a en effet progressé l'an passé. Elle était de 85,4 ans pour une femme et de 79,2 ans pour un homme.

Dans son étude, l'Insee indique aussi qu'en 2014, un bébé sur dix porte, à sa naissance, le nom de ses deux parents. En effet, depuis 2005, un enfant peut porter le nom de son père, de sa mère, ou leurs deux noms accolés, dans un sens choisi par les parents. Et, dans 83 % des naissances, l'enfant reçoit uniquement le nom de son père. ■

Les chiffres clefs

1,99

ENFANT

Le taux moyen d'enfant par femme en France, en 2013.

17,6 %

LA PART D'HABITANTS de 65 ans et plus dans l'ensemble de la population française.

« Collèges, lycées : comment est décidée la composition des classes ? » - Libération

Collèges, lycées : comment est décidée la composition des classes ?

C'est la rentrée, et des millions d'élèves - et leurs parents - se demandent mardi matin à quoi aller ressembler la classe. Seraient-ils avec leurs potes et dans « une bonne classe » ? Les classes de niveau sont en principe prosrites depuis 1975, mais existent dans un collège sur deux, comme le révélait une récente enquête du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco). Chargée d'évaluer les politiques éducatives, cette instance a publié mardi le deuxième volet de son enquête, portant sur la constitution opaque des classes. Parmi les 480 chefs d'établissement interrogés, 85 % considèrent

MERCI DE
L'AVOIR POSÉE



que les classes homogènes socialement ou scolairement (les bons avec les bons...) ne sont pas bénéfiques pour le fonctionnement de leur établissement. Mais ils sont plus partagés concernant l'efficacité éducative : 18 % affirment que les classes de niveaux facilitent l'apprentissage. Et 31 % ne se prononcent pas. « Cela montre le travail im-

portant qu'il faut mener sur l'information, commente Nathalie Mons, sociologue et présidente du Cnesco. Toutes les études scientifiques montrent que les classes de niveau ne bénéficient qu'à une toute petite proportion d'élèves. L'immense majorité a intérêt à la mixité scolaire. »

Pour composer les classes, principaux et proviseurs disent jongler avec le choix des options, l'équilibre filles-garçons, le lieu de résidence... 51 % déclarent aussi tenir compte des groupes d'amis. « Ce qui, relève Philippe Tournier, du syndicat majoritaire des chefs d'établissement, ne va pas forcément dans le sens d'une mixité sociale. » M.P.

« Pour les chefs d'établissement, la mixité scolaire n'est qu'un vœu pieux » - Le Monde

Pour les chefs d'établissement, la mixité scolaire reste un vœu pieux

Une enquête explique comment collèges et lycées continuent à former des classes de niveau

Alors que collégiens et lycéens découvrent, mardi 1^{er} septembre, la liste de leurs camarades de classe, une étude du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) et du SNPDEN, le principal syndicat des chefs d'établissement, tente de mettre en lumière la manière dont sont constituées les classes dans les collèges et lycées. Avec un objectif : comprendre par quels mécanismes des classes de niveau se constituent encore en dépit des règles. En mai, le Cnesco avait indiqué que 45 % des collèges mettaient en œuvre de « manière active » des formes de ségrégation entre les classes. L'enquête de mardi, réalisée auprès de 478 proviseurs et principaux, s'inscrit dans la continuité des travaux sur la mixité, enjeu fondamental de l'école « plus juste », l'un des grands axes de la politique définie pour cette

rentrée par le ministre de l'éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem.

Alors qu'elle était une préoccupation mineure il y a trente ans, la composition des classes est devenue un véritable levier de la réussite aux yeux des chefs d'établissement. 93 % des cadres interrogés considèrent ainsi que la composition des classes a « une influence importante sur les résultats scolaires de l'établissement ».

Les EPI critiqués

« On focalise la mixité scolaire sur deux populations, analyse Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN : l'élève à problème et l'élève standard. Nous commençons par répartir les premiers entre les classes avant de ventiler les autres. » Les choix scolaires de l'élève deviennent alors un facteur important, surtout pour des raisons de logistique. Or, l'étude

de mai le soulignait, « le choix de filières, de langues vivantes et d'options sont des éléments qui favorisent la ségrégation scolaire ».

Selon Philippe Tournier, les contraintes matérielles priment ainsi sur l'objectif éducatif. Résultat : alors que 84 % des chefs d'établissement sondés ne trouvent pas les classes de niveaux « pertinentes », cette conviction est souvent réduite à un vœu pieux. Or, « scolairement, il n'y a que les 10 % de mentions "très bien" au bac qui auraient intérêt à être dans des classes séparées », relève Nathalie Mons, présidente du Cnesco.

A ce titre, Philippe Tournier critique vivement la réforme du collège, qui instaure des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) : « On nous explique qu'il ne faut pas faire de classes de niveaux, sauf que les EPI nous obligent à regrouper les élèves. Je vois bien l'EPI "langues et cultures de

l'Antiquité" en 3^e A et l'EPI "monde économique et professionnel" en 3^e Je ne sais quoi. »

L'étude du Cnesco montre aussi que la diversité sociale et la diversité culturelle dans les classes ne sont respectivement prises en compte que par 62 % et 56 % des proviseurs et principaux interrogés. Des chiffres alarmants aux yeux de Philippe Tournier, pour qui le problème actuel des collèges est justement « la discrimination ethno-culturelle ».

Le Cnesco recommande davantage de transparence dans la constitution des classes, quitte à en expliciter les critères. L'éducation nationale pourrait alors établir une hiérarchie entre ces paramètres. « Il faut que l'élève sache comment sont faites les classes, suggère M. Tournier, afin qu'il ne se représente pas son affectation comme ségrégative. » ■

LOUIS NADAU

« Cantines scolaires : des marchés sous contrôle ? » - Les Echos Entreprises et collectivités

Cantines scolaires : des marchés sous contrôle ?

RESTAURATION // Trois sociétés se partagent un marché qui pèse 5,5 milliards d'euros. Les collectivités dopent les cahiers des charges mais peinent à endiguer les hausses tarifaires à venir.

Marie-Caroline Missir

« Zero gaspi et maxi qualité », c'est le credo de Mille et un repas : cette société lyonnaise, créée il y a huit ans, vient de remporter deux appels d'offres de restauration scolaire lancés par le Département du Rhône. Un petit événement dans le marché très fermé des cantines scolaires. Car trois géants se partagent aujourd'hui près de 80 % du gâteau, estimé à 5 milliards d'euros : Elior, Sodexo et Compass. Les collectivités, et notamment les maires, qui contractent l'essentiel de ces marchés, en sont bien conscients : « Il existe un extraordinaire phénomène de concentration dans ce milieu, confirme Philippe Laurent, maire de Sceaux et secrétaire général de l'Association des maires de France (AMF). Lorsque nous passons un marché, il est rare que nous obtenions des réponses variées. La plupart du temps, cela se restreint aux grands groupes, qui nous vendent, en plus des animations, la traçabilité et le contrôle des produits », témoigne-t-il.

Comment expliquer cet appauvrissement de la concurrence ? « Il s'agit d'un héritage historique », répond François Dumolin, expert en cantines scolaires, ancien cadre d'Elior et fondateur de LBT conseil. « Dans les années soixante-dix, Sodexo et Elior se sont développés en contractant avec les villes, sur le modèle de la concession : elles construisaient et exploitaient des cuisines centrales en utilisant l'outil juridique de la délégation de service public. Ce modèle, qui demande une forte assise financière, a finalement pénalisé les petites sociétés artisanales de restauration. » Car le modèle économique des grandes sociétés de restauration est en réalité très proche de la grande distribution. « Au vu des volumes de nourriture engagés, la restauration scolaire est devenue un métier d'acheteur », note encore François Dumolin. Ce modèle favorise non seulement la concentration du marché mais aussi l'augmentation des prix. « Les exigences des cahiers des charges des collectivités sont telles que les prix ne baissent plus », analyse Philippe Laurent, convaincu d'une tendance haussière, à terme, des tarifs de la restauration scolaire.

10 euros par jour

Pour maîtriser leurs coûts, les collectivités sont face à une équation complexe : le prix moyen d'un repas de cantine pour une ville est de 10 euros par jour et par enfant. Selon les prestations, la matière première coûte entre 1 et 1,50 euro. Les 9 euros restant sont répartis entre les charges de personnel et d'entretien, les frais de préparation et la

livraison des repas. A l'arrivée, pour une ville comme Lyon, le marché représente tout de même 33 millions d'euros sur trois ans pour 36.250 enfants et 3.4 millions de repas annuels. Le tarif facturé aux parents ne prend de fait en charge que la moitié de ce prix, entre 0,70 euros et 6,50 euros par repas, selon les revenus des familles. Mais les collectivités paient-elles le coût réel de l'assiette ? « Disons que le prix affiché par la société de restauration est du brut. Il existe environ 30 % d'écart entre le prix annoncé et le prix réel. » Cet écart, c'est ce qu'on appelle « les marges arrières », un système bien rôdé dans la grande distribution et qui permet aux sociétés de restauration de se ménager des revenus importants sur leurs prestations de restauration.

Gestion directe

Pour sortir de ce schéma, certaines collectivités expérimentent la gestion directe des services de restauration, seules, comme à Nice, ou en se regroupant avec d'autres communes, comme Sceaux et Montrouge, en banlieue parisienne. Cette tendance à la « réinternalisation » de la cantine est encore marginale. Face à l'extrême concentration du secteur et à la technicité de ces marchés, les maires ont aussi recours à des assistants en maîtrise d'ouvrage (AMO)

spécialisés dans la restauration. Leur rôle est de servir de contrepoids entre les collectivités et les sociétés de restauration. « Les sociétés de restauration ont vite fait de prendre le pas sur la collectivité, qui peut rapidement se sentir dépassée par le niveau de complexité. L'AMO joue alors un rôle de contre-pouvoir et garantit les intérêts de la collectivité », témoigne Antoine Gali, fondateur de Cantineo, société qui propose ce type de service. La proximité de ces entreprises d'assistance en maîtrise d'ouvrage avec les grandes sociétés de restauration interroge toutefois certains experts. « Lorsque vous faites une analyse des marchés qui sont passés année après année, vous constatez que certaines entreprises d'AMO ont tendance à faire attribuer les marchés pour lesquels elles sont mandatées aux mêmes entreprises de restauration », avance François Demolin. Ce jeu dangereux entre élus, prestataires et intermédiaires peut, dans certains cas, finir devant les tribunaux. En 2011, le tribunal correctionnel de Nanterre a notamment condamné en première instance le directeur général des services d'Asnières pour trafic d'influence dans le renouvellement de la délégation de service public des cantines de la ville. Le fonctionnaire s'était fait offrir des repas gastronomiques et financé une partie de son mariage par Avenance. ■

Les chiffres

5,5

MILLIARDS D'EUROS

Le montant total du marché annuel de la restauration scolaire. Source : Syndicat national de la restauration collective.

33 %

LA PART DE MARCHÉ

estimée du numéro un du secteur, Elior. Sodexo compte pour 30 % et Compass group (Scolarest/Eurest/Medirect) pour 15 %. Api est loin derrière avec 7 %, tandis que les 15 % restants sont attribués à d'autres petits acteurs. Source : LBT Conseil

L'INTERVIEW ÉLU

ANNE BRUGNERA
Deuxième adjointe au maire de Lyon
en charge de l'éducation

« Une cellule interne pour suivre ce marché »

En 2014, nous avons relancé pour trois ans notre appel d'offres sur la restauration scolaire. Nous avons revu notre cahier des charges, supprimé une tournée de livraison, mis tous les camions au gaz naturel et accru notre effort sur l'approvisionnement en bio et en produits locaux. Mais les volumes sont énormes ! Sur les deux réponses reçues, nous avons choisi Elior, pour son rapport qualité/prix. Faire appel à une société d'assistance à maîtrise d'ouvrage est fondamental, pour tenir compte de l'actualité jurisprudentielle par exemple. A la Mairie de Lyon, pour suivre ce

marché, nous avons constitué une cellule interne d'experts composée de juristes, de professionnels de la restauration et de financiers. ■

Ville de Lyon



L'INTERVIEW ENTREPRISE

ANTOINE GALI
Président de Cantineo

« Quelques dizaines de marchés par an »

Les collectivités n'ont pas forcément les compétences internes en terme de restauration scolaire. L'outil juridique de la délégation de service public, largement utilisée dans ce domaine, est complexe. Les collectivités font donc appel à des sociétés d'assistance à maîtrise d'ouvrage. C'est une façon pour elles de s'appuyer sur des experts qui étudient la réglementation et la jurisprudence, cadrent le marché, font état des besoins de la collectivité, élaborent le cahier des charges, structurent la demande et établissent un diagnostic en matière d'équipement.

Le marché est toutefois relativement limité : quelques dizaines de marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage en restauration scolaire par an. ■



DR

« Non, les menus végétariens à l'école ne sont pas carencés ! » - Le Monde

Non, les menus végétariens à l'école ne sont pas carencés !

Alors que le maire de Chalon-sur-Saône s'oppose à son introduction dans les cantines, il est utile de rappeler que l'alimentation végétale est aussi bonne – et même meilleure – que la carnée

PAR MATTHIEU RICARD

S'opposant à l'introduction d'un menu végétarien au choix pour les élèves des écoles, menu laïque par excellence qui a la vertu de ne pouvoir offenser personne tout en étant bon pour la santé, l'environnement et, bien sûr, les animaux, le maire de Chalon-sur-Saône, Gilles Platret, a déclaré qu'un tel menu posait « d'énormes problèmes » et que, « selon un grand nombre de diététiciens », le régime végétarien « n'apporte pas toutes les ressources nutritionnelles suffisantes pour l'enfant, en particulier le fer, dont la carence est source de fatigue pour l'écolier ».

Feu mon père Jean-François Revel parlait de la « connaissance inutile », qui est aussi le titre de l'un de ses ouvrages. Il est en effet désolant que des connaissances scientifiques avérées et aisément accessibles soient traitées comme si elles n'existaient pas. Le mythe des protéines « incomplètes », perpétué notamment par l'industrie de la viande, repose sur des recherches anciennes et désuètes. Selon des données plus fiables fournies par l'OMS et la FAO, les neuf acides aminés essentiels sont présents en quantité et en proportions suffisantes dans la plupart des nourritures végétales.

De plus, en ce qui concerne le teneur en protéines, la comparaison d'une centaine d'aliments, établie par la FAO, montre que les 13 premiers de la liste sont des végétaux (dont le soja, 38,2 %, le pois carré, 33,1 %, le haricot rouge et les lentilles, 23,5 %) et un champignon (la levure de bière, 48 %).

BESOINS EN PROTÉINES

La première viande, le jambon de porc, vient en 14^e position avec 22,5 %, le premier poisson, le thon, en 23^e position avec 21,5 %, tandis que les œufs et le lait viennent respectivement en 33^e et en 75^e position avec seulement 12,5 et 3,3 % de protéines. Une alimentation normale à base de végétaux suffit donc largement à pourvoir à nos besoins en protéines, en quantité et en qualité. De fait, c'est la nourriture carnée qui pose des problèmes. Une étude menée par l'institut EPIC (European Prospective Investigation into Cancer and Nutrition), portant sur 521 000 individus, a montré que les sujets qui mangeaient le plus de viande rouge avaient 35 % de risques supplémentaires de développer un cancer du côlon que ceux qui en consommaient le moins.

D'après une autre étude publiée à l'université Harvard en 2012 par An Pan, Frank Hu et leurs collègues, portant sur plus de 100 000 personnes suivies pendant de nombreuses années, la consommation quotidienne de viande est associée à un risque accru de mortalité cardio-vasculaire de 18 % chez les hommes et de 21 % chez les femmes, tandis que la mortalité par cancer représente respectivement 10 % et 16 %. Chez les gros consommateurs de viande rouge, le simple fait de remplacer la viande par des céréales complètes ou d'autres sources de protéines végétales diminue de 14 % le risque de mortalité précoce. Par ailleurs, à cause du phénomène de bioconcentration, la viande contient environ quatorze fois plus de résidus de pesticides que les végétaux, les produits laitiers cinq fois plus.

Les polluants organiques persistants s'accumulent en effet dans les tissus graisseux des animaux et entrent ainsi dans l'alimentation hu-

LA LISTE DES CHAMPIONS VÉGANS PARLE D'ELLE-MÊME

maine. Ces polluants organiques se retrouvent également dans la chair des poissons d'élevage, nourris d'aliments concentrés fabriqués entre autres à partir de protéines animales. Ces molécules sont non seulement cancérigènes, mais aussi toxiques pour le développement du système nerveux du fœtus et des jeunes enfants. Quant à la vitamine B12, indispensable à la formation de l'hémoglobine du sang, elle est pratiquement absente des plantes, mais on la trouve dans le lait et les œufs. Les végans [qui s'abstiennent de toute nourriture d'origine animale] ont, par conséquent, besoin de s'en procurer sous forme de compléments alimentaires, qui peuvent être fabriqués à partir de cultures de bactéries.

Au vu des études menées depuis une vingtaine d'années, affirmer, comme le fait l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), à propos de ceux qui souhaitent s'abstenir de produits d'origine animale que « ce type d'alimentation fait courir à long terme des risques pour la santé » est donc scientifiquement inexact. Les recommandations qui en découlent sont, par voie de conséquence, inappropriées.

Pour ceux qui penseraient que le fait d'être végétarien affecte les performances physiques, la liste des champions végétariens et végans parle d'elle-même : Carl Lewis, titulaire de neuf médailles d'or aux Jeux olympiques, Bode Miller, médaillé olympique de ski alpin, Edwin Moses, vaincu 122 fois d'affilée sur le 400 mètres haies, Martina Navratilova, détentrice du plus grand nombre de titres dans l'histoire du tennis, l'ultramarathonien américain Scott Jurek, Patrik Baboumian, dénommé « l'homme le plus fort du monde », Fauja Singh, un Indien végétarien qui fut le premier centenaire à courir un marathon et le jeune champion du monde de la mémoire, Jonas von Essen.

Les assureurs ne s'y trompent pas : aux États-Unis, Kaiser Permanente, une importante société d'assurance-maladie, avec plus de 9 millions de membres, incite les médecins à « recommander une diète à base de végétaux à tous leurs patients ». Au Royaume-Uni, une assurance-vie propose même 25 % de rabais pour les végétariens et les végétaliens.

Les auteurs d'une étude anglaise réalisée sur 65 000 personnes dont 17 000 végétariens ou végans concluent : « Les gouvernements qui désirent mettre à jour leur définition d'un régime propice à la santé et respectueux de l'environnement doivent recommander de diminuer la consommation de produits animaux. » A bon entendeur, salut ! ■

Matthieu Ricard, essayiste et moine bouddhiste tibétain, sera présent au Monde Festival pour une « conversation » sur le thème « Faut-il continuer à manger de la viande ? » dimanche 27 septembre de 15h30 à 17h30 à l'Opéra Bastille. Retrouvez le programme sur Lemonde.fr/festival/

« Zone euro : le chômage sous 11 %, une première depuis février 2012 » - Le Point

En juillet, la zone euro comptait 17,53 millions de chômeurs, soit 1,11 million de personnes de moins qu'il y a exactement un an."

D'après l'office européen de statistiques Eurostat, le taux de chômage en zone euro est passé sous la barre des 11 % pour la première fois depuis février 2012, en pleine crise de l'euro, et s'est établi à 10,9 % en juillet. En juillet, la zone euro comptait 17,53 millions de chômeurs, soit 213 000 de moins qu'un mois plus tôt et 1,11 million de personnes de moins qu'il y a exactement un an. Un an auparavant, le taux de chômage de la zone euro s'élevait encore à 11,6 %.

21,9 % de moins de 25 ans au chômage

Le taux de chômage le plus faible parmi les 19 pays de la zone euro a été enregistré en Allemagne (4,7 %) ainsi qu'à Malte (5,1 %), et les plus élevés en Grèce (25,0 % en mai 2015, date des dernières données disponibles) et en Espagne (22,2 %). Sur un an, le taux de chômage a le plus baissé en Espagne (de 24,3 % à 22,2 %), en Grèce (de 27,0 % à 25,0 % entre mai 2014 et mai 2015), au Portugal (de 14,1 % à 12,1 %), en Irlande (de 11,3 % à 9,5 %), des pays qui ont été touchés de plein fouet par la crise de l'euro.

À l'inverse, c'est la Finlande (de 8,7 % à 9,7 %), la France (de 10,3 % à 10,4 %) et l'Autriche (de 5,7 % à 5,8 %) qui ont enregistré les plus fortes hausses sur un an. Concernant le chômage des jeunes, quelque 3,09 millions de personnes de moins de 25 ans étaient concernées en juillet, soit un taux de 21,9 % contre 22,3 % le mois précédent. Sans surprise, les pays les plus touchés étaient la Grèce (51,8 % en mai 2015), l'Espagne (48,6 %) et l'Italie (40,5 %). Dans l'ensemble de l'Union européenne, le taux de chômage était de 9,5 % en juillet, ce qui représente quelque 23,06 millions de personnes.

« Référendum sur l'Europe : David Cameron contraint de revoir sa copie » - Les Echos

Référendum sur l'Europe : David Cameron contraint de revoir sa copie

ROYAUME-UNI

La question
sur l'appartenance
à l'Union européenne
sera reformulée.

Vincent Collen

vcollen@lesechos.fr

— Correspondant à Londres

David Cameron est contraint de revoir sa copie sur l'un des dossiers les plus délicats de son deuxième quinquennat, le référendum sur l'Europe. Le Premier ministre a promis de consulter les Britanniques d'ici à la fin de 2017 pour leur demander s'ils souhaitent rester membres de l'Union ou la quitter. Si la date du scrutin n'est pas connue, la question précise qui sera posée l'était, le gouvernement l'ayant inscrite dans une loi qui est en cours d'examen au Parlement : « Le Royaume-Uni devrait-il demeurer membre de l'Union européenne ? » Les électeurs auraient été appelés à voter « oui » ou « non ».

C'est du moins ce que l'on pensait jusqu'à présent. Mais la commission électorale, un organisme indépendant, a jugé lundi que la question devrait être reformulée. Telle qu'elle était présentée, elle prêtait le flanc à la critique, a expliqué sa présidente, Jenny Watson, ajoutant

qu'elle n'était pas assez « neutre ». Certains eurosceptiques estimaient qu'elle favoriserait le statu quo, le « oui » correspondant au maintien dans l'Europe. Après avoir conduit des tests auprès des électeurs, la commission estime aussi que la question pouvait désorienter les citoyens les moins éduqués.

Un sujet très sensible

Pour la commission, la question devrait être reformulée de la façon suivante : « Le Royaume-Uni doit-il rester membre de l'Union européenne ou quitter l'Union européenne ? » Les électeurs répondront « quitter » ou « rester ». Downing Street a immédiatement accepté cette proposition et annoncé que la question serait reformulée par le biais d'un amendement au projet de loi. Derrière la sémantique, ce changement montre à quel point le sujet est sensible au Royaume-Uni. Lors du référendum sur l'indépendance de l'Ecosse, en septembre 2014, il fallait voter « oui » pour l'indépendance et « non » pour le statu quo. Les partisans du maintien de l'Ecosse au sein du Royaume-Uni estimaient que cette formulation avait avantagé les indépendantistes. David Cameron en avait tiré les leçons pour le référendum sur l'Europe, mais la commission électorale l'oblige à changer de stratégie. ■

« Le maire de Rome placé sous la tutelle d'un préfet » - Le Monde

Le maire de Rome placé sous la tutelle d'un préfet

La capitale italienne est minée par la découverte d'un réseau de corruption tentaculaire et une dette de 10 milliards d'euros

ROME - correspondant
Il y a désormais deux maires à Rome, mais l'un d'eux ne veut pas le savoir. Le premier, Ignazio Marino, a été élu il y a deux ans sous l'étiquette du Parti démocrate (PD, centre gauche). Il est pour l'heure invisible dans la capitale, poursuivant ses vacances en

famille aux Etats-Unis et ne rentrera en Italie que jeudi. Le second, Franco Gabrielli, déjà préfet de la ville, a été nommé, jeudi 27 août en conseil des ministres, « délégué du gouvernement » au sein de la mairie.

Il aura pour fonction de superviser la préparation de l'Année sainte extraordinaire à partir du 8 décembre. L'événement, décidé en mars, devrait attirer des millions de pèlerins jusqu'au 20 novembre 2016. Il est considéré comme un test pour la ville et pour son maire. En bon élève, M. Gabrielli, ancien dirigeant des services secrets puis de la Protection civile, a pris ses fonctions dès lundi.

Cette dyarchie à la tête de la capitale de l'Italie, riche de près 3 millions d'habitants et pauvre d'une dette cumulée de 10 milliards d'euros, est la conséquence directe de la découverte d'un réseau de corruption tentaculaire dans le secteur des espaces verts, de l'accueil des migrants et du ramassage des ordures, ayant mis la ville en coupe réglée lors de la mandature du prédécesseur de M. Marino, Gianni Alemanno (droite). Au total, 59 personnes ont été arrêtées (politiques et fonctionnaires).

Normalement, un scandale de cette ampleur aurait dû profiter à l'actuel maire, élu sur un programme de transparence et de lutte contre la corruption. Mais M. Marino a semblé se contenter

de demi-mesures, changeant un assesseur pour un autre sans que le quotidien des Romains s'en trouve amélioré. Les médias italiens et étrangers ont pointé le délabrement de la Ville éternelle, ses rues chaotiques, ses transports publics irréguliers, sa propreté douteuse et le manque d'autorité de son premier élu sur son administration. Une très mauvaise publicité pour une ville par ailleurs candidate à l'organisation des Jeux olympiques de 2024.

Nouvelles élections

Pour ajouter à ses soucis, M. Marino a des relations exécrables avec les autorités de son parti, dont le premier ministre, Matteo Renzi, qui a plusieurs fois répété que le maire de Rome devait « démontrer ses capacités à gérer sa ville ou bien rentrer chez lui ». Ancien chirurgien ayant fait carrière aux Etats-Unis, dont il est aussi citoyen, il n'appartient pas au sérail. Le chef du gouvernement rêve de pousser

sur la touche M. Marino dont le taux de satisfaction avoisine à peine 10 % afin d'organiser de nouvelles élections aux printemps 2016. Devant l'ampleur et les ramifications profondes du scandale « Mafia Capitale », il aurait pu décider de placer la ville sous administration préfectorale. Il a choisi de placer le maire sous surveillance.

Qui sera désormais le vrai patron de Rome, alors que la ville est déjà dotée d'un adjoint à la légalité, un ancien magistrat chargé de vérifier les marchés publics ? Contacté par le quotidien *La Stampa*, M. Marino feint d'applaudir à la décision du gouvernement et promet « une loyale collaboration » avec son tuteur. Entre dénégation et naïveté, il veut croire qu'il détient toujours les pleins pouvoirs au Capitole, même si dans les faits M. Gabrielli a également son mot à dire sur les espaces verts, l'habitat, l'immigration, les marchés des fournitures, et les contrats de services avec les sociétés d'économie mixte qui gèrent les transports publics et le traitement des déchets.

« La ville a un seul maire, celui qui a été élu, a rassuré, lundi 31 août, M. Gabrielli. Mais si mes décisions devaient rester lettre morte, je peux dissoudre le conseil municipal. » Sans attendre les premiers tours de roue de ce tandem inédit, les Romains ont déjà trouvé un nouveau surnom à M. Marino : « Il mezzo sindaco », le demi-maire. ■

PHILIPPE RIDET

LES DATES

2014

Décembre Arrestation de Massimo Carminati et Salvatore Buzzi, les « cerveaux » d'un réseau de corruption à Rome. Des dizaines de personnes sont mises en examen, dont l'ancien maire de la ville, Gianni Alemanno (droite).

2015

Juin Nouvelle vague d'arrestations. De nombreux articles de journaux mettent en cause l'immobilisme du maire actuel, Ignazio Marino (gauche).

27 août Le préfet Franco Gabrielli est chargé de superviser les préparatifs de l'Année sainte, qui se tiendra en 2016.

3 novembre Date prévue de l'ouverture du procès de 59 inculpés.

OSP - CESSATIONS DE GARANTIE

COMMUNIQUE - 105929
En application de l'article R.211-33 du livre II du code du tourisme, L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITE DU TOURISME (A.P.S.T.) dont le siège est situé : 15, avenue Carnot - 75017 PARIS, annonce qu'elle cesse d'accorder sa garantie à :

ADMIRATIVE IAM - SEJOURS LINGUISTIQUES
Immatriculation : IM 075 12 0112
SARL au capital de 125 000 €
Siège social : 12, rue Alasson de Grandsagne - 36400 BRIANTES

L'association précise que la cessation de sa garantie prend effet 3 jours suivant la publication de cet avis et qu'un délai de 3 mois est ouvert aux clients pour produire les créances.

Matteo Renzi a répété que le maire de Rome devait « démontrer ses capacités à gérer sa ville ou bien rentrer chez lui »

« Climat : les scientifiques les plus influents » - Libération

LES EXPERTS

Climat : les scientifiques les plus influents

Quels scientifiques interroger sur le climat pour bien informer les citoyens ? A l'approche de la COP 21, à Paris, le site Carbon Brief présente une étude qui recense les



recherches publiées sous forme d'articles dans les revues à comité de lecture et les citations qui s'y réfèrent par la suite. L'un des auteurs les plus productifs (120 articles publiés) est ainsi le Français Philippe Ciais, du Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement. Il est également l'un des plus cités par ses pairs. Pas forcément, par effet « génie » : parmi les plus cités on retrouve souvent des articles qui contiennent des résultats de mesures qui vont ensuite être utilisés par de très nombreuses équipes à travers le monde.

« La Chine façonne son nouvel ordre mondial » - Le Monde

6 | INTERNATIONAL

Le Monde
MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2015

La Chine façonne son nouvel ordre mondial

Pékin, qui organise jeudi 3 septembre un grand défilé militaire, abandonne sa diplomatie du « profil bas »

ANALYSE

PÉKIN - correspondant

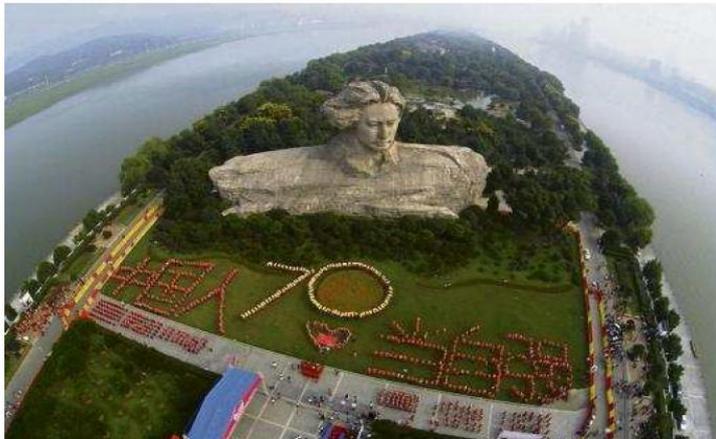
Pour sa première parade militaire en tant que président et chef suprême des armées, Xi Jinping doit accueillir à Pékin, jeudi 3 septembre, « son » monde : une trentaine de chefs d'Etat de nations amies – parfois au ban des nations comme le Soudanais Omar Al-Bachir –, tous de pays relativement mineurs, à l'exception de Vladimir Poutine et de Park Geun-hye, la présidente sud-coréenne.

Les Occidentaux, peu pressés de cautionner un événement au parfum de revanche, sur fond d'instrumentalisation par la Chine de son nationalisme – la parade célèbre les 70 ans « de la guerre de résistance contre l'agression japonaise » –, s'y feront discrets. La France est représentée par le ministre des affaires étrangères, Laurent Fabius.

Pourtant, six ans après la dernière parade militaire chinoise, qui marquait en 2009 les 60 ans de la fondation de la République populaire de Chine, Pékin a non seulement modernisé son armée et agressivement poussé ses pions dans les mers de Chine, mais multiplie les initiatives pour refonder les règles du jeu en Asie. Et entraîner la région dans son sillage à coups d'investissements en infrastructures.

Nouvelle architecture Certes, les signes persistants de faiblesse de l'économie chinoise risquent de déprimer un peu plus ses achats de matières premières et de ressources naturelles auprès de certains pays émergents. Mais son matelas de devises, que Pékin doit « recycler » à l'étranger par le biais d'investissements, reste colossal.

Ainsi, son projet des nouvelles « routes de la soie » doit permettre de garnir les carnets de commande de ses propres géants états-



Cérémonie de commémoration des 70 ans de la reddition du Japon, à Changsha (province du Hunan), le 30 août. REUTERS

ques. Il érige la Chine en pourvoyeur de croissance par le biais d'un vaste plan d'équipement en infrastructures des pays d'Asie du Sud-Est et d'Asie centrale. Au printemps, Pékin a promu avec succès l'idée d'une nouvelle architecture économique sino-centrée en ralliant des pays alliés des Etats-Unis à son projet de Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (BAII), en particulier les nations européennes comme la Grande-Bretagne et la France.

La Chine fait aussi mine de refonder la sécurité régionale : en mai 2014, le président Xi Jinping

évoquait même un nouveau concept de sécurité asiatique – pour les Asiatiques et par les Asiatiques –, c'est-à-dire sans l'aide des Américains. En cherchant à se soustraire à un ordre international trop favorable aux démocraties néolibérales, Pékin voudrait avant tout se prémunir contre toute évolution contagieuse de gouvernance mettant en péril son modèle autoritaire. Ce tournant date de la conférence centrale sur les affaires étrangères de novembre 2014. Celle-ci « a marqué l'enterrement de la politique du profil bas [chère à Deng Xiaoping au début des années 1990] et l'avènement d'une Chine prête à prendre plus d'initiatives », analyse Jean-Pierre Cabestan, directeur du département de science politique de l'Université baptiste de Hongkong.

Commerce et Investissement La Chine dispose d'une force de levier considérable dans la région : ses investissements et son poids écrasant dans les échanges lui donnent les moyens d'exercer des pressions ou des rétorsions sur les pays les moins enclins à res-

Le principe de non-ingérence est de plus en plus susceptible d'être ajusté

pecter la nouvelle *pax sinica* – comme les Philippines, qui résistent à l'irréductibilisme chinois en mer de Chine du Sud.

La formidable montée en puissance militaire soutient la diplomatie économique chinoise : c'est parce que la Chine est forte militairement qu'elle peut imposer ses conditions, dans une dynamique que la chercheuse Yun Sun, du Stimson Center à Washington, décrit comme « centrale à son concept d'urgence pacifique ».

Toutefois, note Yun Sun, « l'objectif immédiat pour la Chine est d'exporter ses surcapacités et d'aligner sa croissance. Or, si elles sont utilisées de manière prématurée au service d'un projet politique et stratégique, cet objectif ris-

que d'être affecté », explique-t-elle. **Montée en puissance militaire** Indissociables de l'affirmation militaire, les efforts tous azimuts de la Chine pour étendre à l'Asie une sphère de coprosperité ont une incidence évidente sur le comportement dans la région du Japon, son grand rival en Asie – que le premier ministre conservateur Shinzo Abe veut libérer de son corset pacifiste.

Enfin, ils la mettent sur une trajectoire de collision – au propre comme au figuré – avec la puissance américaine.

Si les Etats-Unis sont obnubilés par le concept du « *déni d'accès* » (en l'occurrence dans les eaux que la Chine revendique), la Chine, elle, s'imaginer « encerclée » et « contenue » par ceux-ci – les Etats-Unis ont créé un réseau d'alliances et de bases dans plusieurs pays situés en périphérie maritime de la Chine. Cette configuration dresse les deux puissances l'une contre l'autre, comme l'illustrent les tensions autour des îles artificielles chinoises en mer de Chine du Sud. Or, Pékin a tout

lieu de persévérer dans sa stratégie de gains territoriaux, de manière à la fois calculée et opportuniste, dans les mers de Chine.

Mais la Chine a aussi un intérêt pragmatique à vouloir la paix. Aux Etats-Unis comme en Chine, les experts et politiques ne cessent d'explorer les scénarios autour du « piège de Thucydide » : l'idée qu'une puissance émergente ne peut qu'entraîner en conflit avec la puissance dominante – comme Sparte et Athènes.

En explicitant la vision des stratégies chinoises de transformer la Chine en puissance navale et de donner un rôle plus global à ses forces armées, le dernier Livre blanc du ministère de la défense chinoise a entériné la mue attendue d'une puissance commerciale désormais planétaire, soucieuse de protéger des actifs et des ressortissants répartis sur tous les continents.

Diplomatie adaptée Le principe de non-ingérence, l'un des piliers de la politique étrangère chinoise, est de plus en plus susceptible d'être ajusté, selon une interprétation flexible et pragmatique.

Ainsi, la protection par la Chine de ses intérêts à l'étranger (économiques et humains) va la pousser à prendre ses distances avec le concept de non-ingérence : « On a vu évoluer très vite le comportement de la Chine vis-à-vis de ses ressortissants à l'étranger. C'est un axe de transformation structurelle de sa politique étrangère, qui va nécessiter des moyens militaires », souligne Mathieu Duchâtel, chef du bureau pékinois du SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute).

La Chine est une participante active aux efforts antipiraterie dans le golfe d'Aden, avec la bénédiction de l'Occident. Cet engagement la pousse aujourd'hui à projeter d'ouvrir une base à Djibouti – la première en dehors de Chine.

A terme, le projet d'un corridor économique entre la Chine et le Pakistan pourrait également être un tournant : l'effort nécessaire pour « stabiliser » le Pakistan va obliger les deux pays à imaginer tout un arsenal de mesures de sécurité pour les travailleurs chinois – ce qui pourra motiver une plus étroite coopération policière et militaire. La *pax sinica*, dans tous les cas, n'a pas fini de faire couler de l'encre. ■

BRICE PEDROLETTI

30

chefs d'Etat et de gouvernement

seront présents au défilé militaire, jeudi 3 septembre à Pékin, pour célébrer le 70^e anniversaire de la capitulation du Japon, dont le président russe, Vladimir Poutine, son homologue sud-coréen Park Geun-hye et le Sud-Africain Jacob Zuma. Parmi les absences remarquées, celle du dirigeant nord-coréen Kim Jong-un. Le seul chef d'Etat de l'Union européenne sera le président tchèque, Milos Zeman.

« Climat : nouvel avertissement alarmiste de Barack Obama » - Le Point

Climat : nouvel avertissement alarmiste de Barack Obama

● Dans un discours en Alaska, le président américain a reconnu la responsabilité des Etats-Unis dans le réchauffement climatique et a appelé à une action d'urgence.

AMÉRIQUE DU NORD

Elsa Conesa
econesa@lesechos.fr
— Bureau de New York

La lutte contre le réchauffement climatique est la mission ultime que s'est fixé Barack Obama avant de quitter la Maison-Blanche. Un mois après avoir révélé son ambitieux plan climat pour les Etats-Unis, le président américain a une nouvelle fois appelé les responsables politiques à une action commune, lors d'un sommet international en Alaska, prononçant un discours vibrant et alarmiste. « Le réchauffement climatique n'est plus un problème lointain, ça se passe ici et maintenant, a-t-il martelé. Nous n'allons pas assez vite. »

La Maison-Blanche, qui a présenté début août un plan visant à réduire les émissions américaines de 32 % d'ici à 2030, espère donner l'exemple pour arriver à un accord global sur le climat en décembre prochain à l'occasion de la conférence COP21, prévue à Paris. Le secrétaire d'Etat, John Kerry, a lui aussi adressé une forme d'avertissement aux autres pays. « Vous pensez que les migrations sont un défi pour l'Europe à cause des extrémismes ? Attendez de voir ce qui va se passer quand l'eau et la nourriture manqueront et que les populations devront se battre entre elles pour survivre. » Barack Obama n'a toutefois pris aucun nouvel engagement et s'est contenté d'admettre la responsabilité des Etats-Unis dans le dérègle-



En Alaska, malgré un discours offensif, Barack Obama n'a pris aucun nouvel engagement pour lutter contre le réchauffement climatique. Photo Mandel Ngan/AFP

ment climatique. « Je suis ici en tant que dirigeant de la plus grande économie du monde, mais aussi du deuxième plus gros émetteur. Les

Etats-Unis admettent leur responsabilité face à ce problème et sont prêts à agir à le résoudre », a-t-il concédé.

« Vous pensez que les migrations sont un défi pour l'Europe ? Attendez de voir ce qui se passera quand l'eau et la nourriture manqueront. »

JOHN KERRY
Secrétaire d'Etat

Des objectifs contradictoires Le choix de l'Alaska, frappé de plein fouet par le réchauffement climatique, n'a rien d'anodin. La visite du président a été soigneusement mise en scène pour en rendre les effets encore plus spectaculaires : randonnées sur les glaciers, rencontres avec des pêcheurs et même une incursion dans une émission de télé-réalité dans laquelle les candidats sont abandonnés dans une nature hostile.

Mais l'exercice n'est pas simple. L'Alaska dépend en effet lourdement de l'exploitation des hydrocar-

bures et souffre de la chute des prix du pétrole. Son gouverneur, Bill Walker, a profité de l'occasion pour plaider en faveur d'une plus grande exploitation des gisements : « Nous avons un excellent réservoir en Alaska, le seul problème est qu'il est aux trois quarts vide. [...] Nous devons mettre plus de pétrole dans l'oléoduc et avoir plus d'accès aux ressources. »

Barack Obama doit aussi composer avec les représentants des ONG, venues dénoncer la récente autorisation accordée au groupe Shell pour mener des forages au nord de l'Alaska. « Les signaux contradictoires envoyés par Obama nous font perplexes », a déclaré à l'AFP Rebecca Noblin, directrice pour l'Alaska du Center for Biological Diversity. ■

Nouvel appel à désinvestir dans les énergies fossiles

Des personnalités écologistes internationales ont lancé mardi à Paris une campagne pour promouvoir le désinvestissement dans le pétrole, le gaz et le charbon.

Joël Cossardaux
jossardaux@lesechos.fr

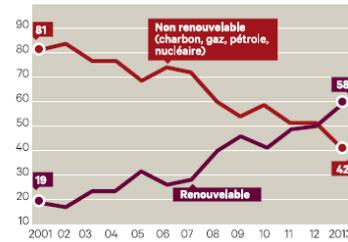
Désinvestir dans les projets d'extraction et d'exploitation des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon), fortement émetteurs de CO₂ et grandes responsables du réchauffement. C'est le sens de l'appel qu'on lancé mardi à Paris des personnalités écologistes issues notamment des rangs d'ONG internationales et du groupe des Verts du Parlement européen. Leur cible : les institutions et les gouvernements qui financent ces projets dans les énergies fossiles (mines, centrales électriques, etc.).

Le défi est titanesque. « Il faut laisser 80 % des réserves dans le sol si on veut rester sous les 2 degrés de réchauffement », indique Yannick Jadot, député européen EELV. Un renoncement d'autant plus difficile à opérer que ce stock représente un marché considérable, estimé à 30.000 milliards de dollars, et que les investissements prévus dans les dix ans se chiffrent à 6.000 milliards de dollars.

Les Etats poussés à agir « Il faut arrêter de subventionner des énergies à la fois sales et dépassées et réaffecter ces ressources aux énergies d'avenir, des énergies 100 % renouvelables », affirme May Boeve, directrice exécutive de 350.org, une ONG internationale à la pointe de la campagne lancée mardi et baptisée « Désinvestissons pour Paris ». Les Etats sont poussés à agir et ce de plus en plus avec une épée dans les reins. En juin, la fondation Urgenda a fait condamner l'Etat néerlandais à réduire ses émissions de CO₂ de 25 % d'ici à 2020. Le même type de bataille juridique est en cours dans une quinzaine d'autres pays. « L'idée n'est pas d'arrêter les financements des industries fossiles, mais de construire un rapport de force qui

Les énergies renouvelables dépassent les fossiles et le nucléaire

En 2013, pour la première fois, on a installé plus de puissance électrique renouvelable que de puissance électrique conventionnelle. En %



« LES ECHOS » / SOURCE : IRENA

les rend beaucoup plus difficiles », reprend Yannick Jadot.

La pédagogie garde, heureusement, sa place. Les investisseurs sont de plus en plus sensibilisés au fait qu'ils prennent un risque financier en opérant dans les énergies fossiles. Ce secteur offre encore une bonne rentabilité, mais les énergies renouvelables sont de plus en plus compétitives. En quelques années,

le coût du kilowattheure solaire est passé de 5 dollars à 0,80 dollar. Les ONG jouent aussi sur la corde sensible, le « risque réputationnel ».

A la suite d'une grande campagne de mobilisation de l'opinion, la Société Générale, la BNP et le Crédit Agricole se sont engagés à ne plus investir dans les grands projets miniers situés en Australie. Certains retraits sont spectaculaires. Le fonds souverain norvégien, qui gère près de 1.000 milliards de dollars, s'est mis aux abonnés absents. Idem pour le Rockefeller Brothers Fund qui a assis sa prospérité sur la Standard Oil. Selon les dernières estimations, le montant des désinvestissements dans les activités fossiles s'élevait à 100 milliards de dollars. Ce qui reste une « goutte d'eau » au regard des 5.000 milliards de dollars de capitalisation boursière qu'elles représentent. ■

80 %

DES RÉSERVES FOSSILES
C'est le niveau des stocks de gaz, de pétrole et de charbon de la planète qu'il faudrait préserver pour ne pas dépasser les 2 degrés de réchauffement d'ici à 2100.

S

Forum

2015
Paris

LE FIRST | renforcé

TNS Sofres

MARQUES
Le spécialiste
http://www.profilmarques.com

hos-events.fr

Les Echos EVENTS
ENTREPRISES SUR LES ECHOS SOLUTIONS.FR